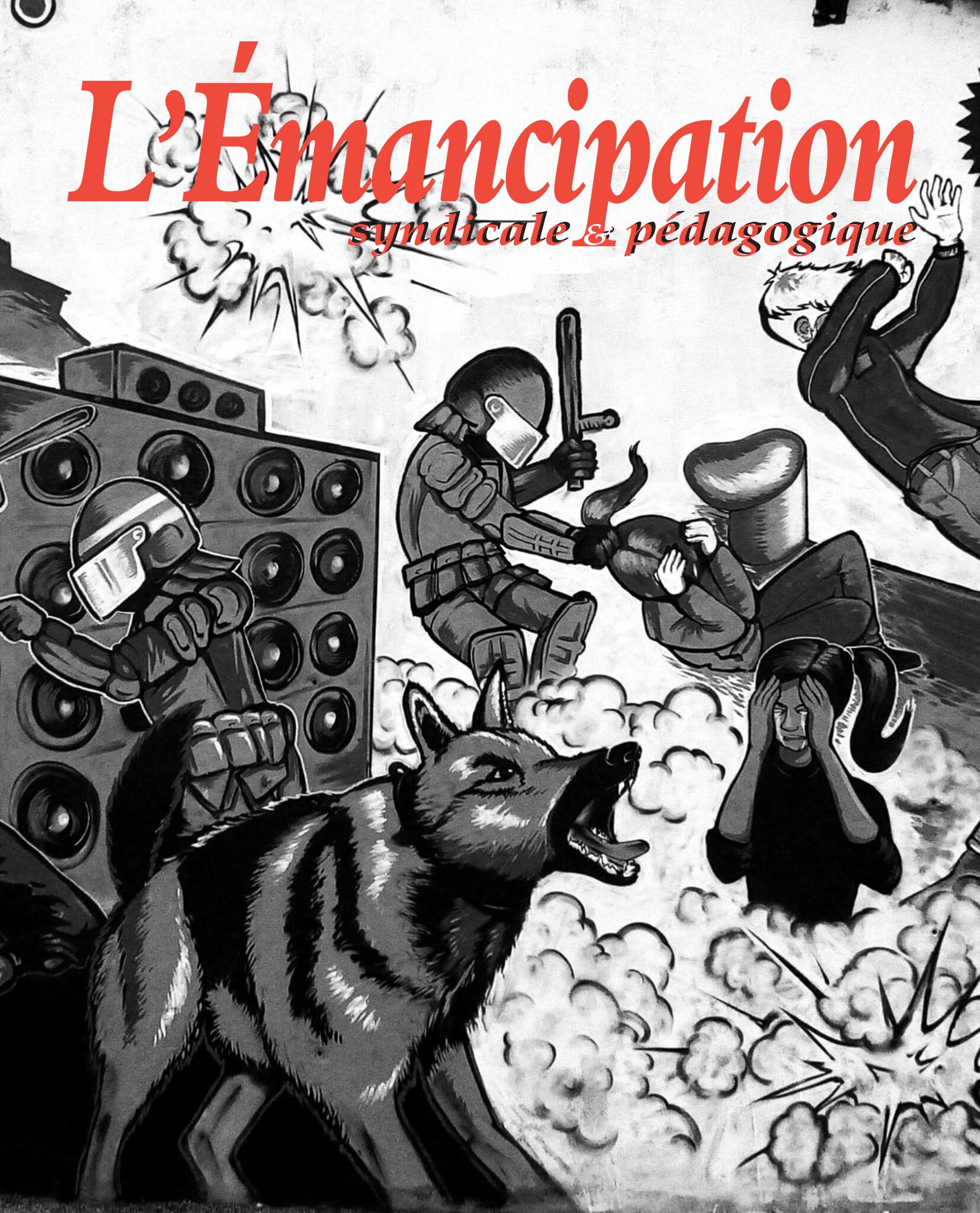


L'Émancipation

syndicale & pédagogique



À répression généralisée, riposte générale

Dossier : Laïcité première partie

octobre 2019

02

Le numéro : 5 €
CPPAP 0921 G 85401
ISSN 1764-2302

À répression généralisée, riposte générale

L'Émancipation syndicale et pédagogique

10 numéros par an

Éditeur

Les ami·e·s de l'Émancipation syndicale et pédagogique

Directeur de publication-gérant

Raymond Jousmet

7 rue des Loriots 17180 Périgny

Tel : 05 46 44 90 26

Ecrire à : redaction@emancipation.fr

Équipe revue :

Pierre Bergès, Hélène Bertrand, Annick Champeau, Rosine Charlut, Quentin Dauphiné, Martine David, Raymond Jousmet, Françoise Hönde, Joëlle Lavoute, Émmanuelle Lefèvre, Marie-Line Novello, Éliane Paul-Di-Vincenzo, Jean-Denis Peypelut, Karine Prévot, Pierre Stambul, Olivier Vinay.

Impression :

ÇAVA EXPRESSIONS

114 rue de Meaux 75019 Paris

Tel : 01 43 58 89 68

Dépôt légal en cours

Site : <http://www.emancipation.fr>

Appel à contributions pour le n°03

Toutes vos contributions sont bienvenues. Adressez vos témoignages, analyses, réactions, réflexions, outils pédagogiques, dessins, photos... à redaction@emancipation.fr
Date limite d'envoi pour le numéro de novembre avant le 20 octobre 2019.

Il y a moins d'une semaine, la paisible "Marche climat" a subi à son tour (après les jeunes des quartiers populaires, les milieux militants, les gilets jaunes) une répression décidée en haut lieu. L'extrait du communiqué d'une association organisatrice (Greenpeace), ci-dessous, est révélateur non seulement des méthodes policières sous le macronisme au pouvoir, mais aussi de leur objectif politique :

" [...] les forces de l'ordre ont repoussé subitement le black bloc vers le cortège de la Marche Climat créant un mouvement de foule de plusieurs centaines de personnes marchant en sens inverse. En même temps, plusieurs grenades lacrymogènes projetées par la police sont arrivées au niveau de la tête du cortège déclaré. Un nuage de gaz lacrymogènes s'est emparé de la tête du cortège, aveuglant plusieurs centaines de personnes.

Plusieurs dizaines de milliers de manifestants ont été obligées de rebrousser chemin pendant 45 minutes, jusqu'au point de départ (place Edmond Rostand) où le cortège a été nassé plusieurs minutes alors que les jets de lacrymo continuaient. Finalement au bout d'une heure d'incertitude le cortège a pu repartir.

Nous sommes abasourdis de la décision du gouvernement de mettre en danger les dizaines de milliers de participants d'une manifestation déclarée et autorisée en préfecture. C'est le signe d'une menace toujours croissante sur nos libertés fondamentales et de la volonté pour le gouvernement de casser le mouvement social en essayant de semer la peur parmi les opposants à sa politique".

En effet, en s'attaquant à une mobilisation écologiste – en théorie relativement inoffensive pour lui – que jusqu'à maintenant il évitait de combattre ouvertement, le gouvernement adresse en fait un avertissement à toutes les organisations du mouvement social. En substance : soit vous êtes des interlocuteurs compréhensifs et participez à l'enfumage du pouvoir à coups de "débats citoyens" et "réunions de concertation" ... soit vous vous opposez et vous subirez la répression policière et judiciaire. C'est la réponse de Macron à la menace du rejet qui monte et qui va s'accroître, avec sa nouvelle vague d'offensives réactionnaires : contre les migrant·es (et en particulier les mineur·es isolé·es), les chômeur·euses et bien entendu contre les retraites (code des pensions et régimes particuliers).

La grève massive est une semonce claire pour le pouvoir, et un signal pour le mouvement syndical. D'autant plus qu'elle n'est pas isolée. Partout se pose les mêmes questions (aux Finances, dans la Santé, dans l'Éducation, etc.) : celle de la grève pour stopper cette politique ; celle du contrôle de la mobilisation par les personnels, de l'auto-organisation de la lutte.

Faire face aux attaques de Macron, ainsi qu'au démantèlement des libertés et à la répression qui prétendent les imposer, nécessite une réponse unitaire sur le terrain du projet de société, lui-même alimenté par la mobilisation de masse : plus que jamais, la lutte de classe sous toutes ses formes reste le moteur de l'histoire (et de l'évolution politique et sociale). Mais pour cela il faut en finir avec les "journées d'action" dans la division (le 21 septembre FO, le 24 la CGT et Solidaires... et la FSU qui compte les points). Et aussi avec le "dialogue social" et la tentation de négocier des miettes chacun dans son secteur. La perspective est donc d'exiger clairement, maintenant, le retrait de tout système de retraites à points, et de créer les conditions d'une lutte d'ensemble public-privé pour l'obtenir. La question d'une grève illimitée dans la RATP à partir du 5 décembre est en discussion. Cette discussion déborde déjà sur d'autres secteurs : elle est l'affaire de tout le syndicalisme, qui peut en faire une échéance interprofessionnelle centrale.

**Quentin Dauphiné,
28/09/2019**

Suicide de Christine Renon :

Cela pourrait être n'importe qui d'entre nous !

Christine, directrice d'école maternelle à Pantin, a décidé après des dizaines d'années de bons et loyaux services de ne pas faire la démarche de trop : accuser un élève de trois ans d'un comportement répréhensible vis-à-vis d'un autre élève, alors qu'elle savait très bien qu'il n'avait rien fait.

Elle s'est donné la mort dans son école de Pantin samedi 21 septembre. Le choix du lieu ne peut-être plus clair.

Elle a écrit une lettre pour ses collègues directrices-teurs d'école et pour l'inspecteur, où elle décrit avec une précision qui fait frémir sa solitude de directrice devant toutes les tâches de sa charge, devant les exigences inutiles ou incohérentes de sa hiérarchie et de la mairie. Et là non plus elle peut difficilement être plus claire. Son geste est directement lié à son travail.

Elle nous décrit la descente aux enfers d'une professionnelle dont l'expérience, le sens des responsabilités, le respect de ses collègues et des personnels de l'école, des élèves et des parents, la certitude de faire de son mieux, ne suffisent plus à contrebalancer le sentiment d'être écrasée par la multitude des sollicitations et des décisions à prendre dans l'urgence, seule, sous le contrôle au mieux indifférent d'une hiérarchie dénuée de bienveillance et elle-même débordée.

Sa dernière phrase

Sa dernière phrase est pour l'institution, dont elle sait ne pas pouvoir compter sur le soutien, mais qu'elle remercie au moins, de ne pas salir son nom,

La lucidité implacable de ce courrier, laissait entrevoir les suites que les institutions ont apporté à ce cri : la cellule d'écoute de la DSDEN a accueilli lundi, dans une école en état de siège policier, seulement les enseignant·es, qu'elle a avant tout voulu persuader que le mieux était de reprendre le travail au plus vite. Mais les autres personnels de l'école n'ont pas été pris en charge. Quant-aux parents ils/elles ont appris le drame dans *Le Parisien*. Pendant ce temps les inspecteurs, plutôt que de convier les directrices·eurs de Pantin et de la circonscription à un hommage à leur collègue, n'avaient de cesse qu'ils les persuadent de ne pas diffuser son courrier. Le mardi, la DSDEN comme le maire (qui l'a annoncé) décidaient de rouvrir l'école comme si de rien n'était, avec cinq enseignant·es en arrêt sur 10.

Le rassemblement imposant dans l'école de mardi soir, les décisions d'organiser une marche blanche le jour des obsèques, et de réclamer un CHSCT départemental avec

grève ce jour là tranchent avec les piteuses réponses de l'Administration. Mais ce n'est pas suffisant :

- il faut dénoncer les politiques d'austérité des moyens et outils indispensables pour les personnels, de surcharge des effectifs, de contre-réformes entretenant des conditions de travail de moins en moins tolérables et un stress permanent (APC et évaluations imposées et sur-contrôlées, formation pendant les vacances, école du socle, battue dans la rue, qui réapparaît avec les cités éducatives...);

- il ne faut pas attendre un hypothétique et tardif CHSCT pour rendre un hommage de toute la profession et des parents à Christine Renon, pour soutenir ses proches et les personnels de l'école, enseignant·es ou non, pour faire savoir à la hiérarchie que son attitude a été scandaleuse, avant comme après le geste de désespoir de Christine. Que ce soit par la grève, par la multiplication des communiqués, des textes de soutien, qui circulent déjà....

- une réponse unitaire du 93 est importante, car les personnels de ce département pratiquent au quotidien, dans des conditions de plus en plus difficiles, l'entraide et la solidarité et ont une forte tradition de lutte. Mais il est également essentiel que les autres départements de l'académie de Créteil, de toute l'Île-de-France et plus largement, puisqu'une autre PE de Marseille a fait, pour des raisons similaires, une tentative de suicide, expriment leur solidarité.

Perdre pied face à l'intolérable "nouveau management", pourrait arriver à n'importe qui d'entre nous, soyons tout·es ensemble pour nous mobiliser et imposer des conditions décentes de travail et de vie afin que plus jamais les difficultés professionnelles orchestrées par Blanquer et/ou la casse de tout ce qui fait encore société organisée par le reste du gouvernement et Macron ne poussent au désespoir des personnels qui voulaient simplement faire bien leur travail.

**Émancipation tendance intersyndicale
le 27/09/2019**

Pour tout contact er@emancipation.fr

Le bonneteau des retraites

La “réforme” des retraites ? Elle est passée par ici, elle repassera par là... Bref, Macron promène les syndicats en changeant continuellement de modèle avec le même objectif : en baisser le montant.

Malgré les efforts de falsification déployés par Delevoye, tout le monde est bien persuadé que la situation d'aujourd'hui ne fera que se dégrader en vertu de la future “réforme”. D'ailleurs, le report de la “réforme” après les élections municipales révèle que le pouvoir sait pertinemment que personne n'est dupe.

Dès à présent, 72 % des Français·es estiment que le système de retraites actuel ne permet pas de bénéficier d'une retraite correcte. Ce système est jugé injuste (79 %), pas viable (79 %) et 67 % pensent que le gouvernement ne parviendra pas à mener une réforme d'envergure qui leur soit favorable. Enfin, 61 % pensent que la concertation sur les retraites est surtout une stratégie politique pour désamorcer les contestations. “Il faut travailler de plus en plus longtemps pour gagner de moins en moins” est le sentiment le plus partagé (1).

Deux propositions entre autres

Deux propositions principales s'opposent ou se chevauchent, c'est selon.

Pour Delevoye, il s'agit de faire sauter l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans en créant un âge pivot à 64 ans pour un retraite à taux plein. Comprenez : sans décote ni surcote.

Pour Macron, il semble plus simple d'augmenter la durée de cotisation. Aujourd'hui, elle est de 41 annuités et demie. Il est acté (réforme Touraine de 2014) qu'elle passera progressivement à 43 annuités en 2035 pour les générations 1973 et suivantes. La proposition Macron est donc bien d'accélérer ce calendrier.

D'après E. Philippe, en ouverture des rencontres des 5 et 6 septembre 2019 avec les syndicats, le “régime universel par répartition en points” s'appliquera à la suite d'un retour à l'équilibre des dépenses de retraite en 2025 et s'accompagnera d'un blocage du financement des retraites au niveau atteint à ce moment-là. Il s'agit donc d'ici là de faire pression sur les montants des retraites.

Rapport Delevoye (pour résumer)

L'objectif est de remplacer les 42 régimes de retraite actuels par un système universel à points. Les justifications tournent autour du fait que les carrières ne sont plus linéaires et que les régimes différents créent des injustices.

Le prix d'achat d'un point est provisoirement fixé à 10 et sa valeur de service à 0,55 pour un départ à 64 ans. Les cotisations consistant à acheter des points devront s'élever

à 28,12 % des rémunérations. La valeur d'achat du point sera indexée sur l'évolution des salaires et la valeur de service sur l'inflation.

Les droits seront acquis sur la totalité des rémunérations et non plus sur les 25 meilleures années ou les six derniers mois (pour les fonctionnaires).

Les générations 1963 et suivantes subiront une décote de 5 % par an sur leurs droits à pension si elles prennent leur retraite entre 62 et 64 ans et bénéficieront d'une surcote de 5 % par an si elles continuent de travailler après 64 ans.

Les femmes bénéficieront de points de solidarité, en nombre non précisé et d'un bonus de 5 % dès le premier enfant. La pension de réversion sera fixée, pour le conjoint survivant, à 70 % de la totalité des rémunérations communes.

Les carrières longues et la pénibilité devront être prises en compte.

Enfin, la gouvernance sera confiée à un conseil citoyen épaulé par un comité d'experts, sachant que les lois de finance et le budget encadreront ce pilotage.

Pour Delevoye tout le monde est gagnant. Pour cela il a donné des exemples. Malheureusement, des curieux ont calculé que les pensions en question supposaient, sans le dire évidemment, de travailler pour certains jusqu'à 67 ans ou encore pour d'autres jusqu'à 69 ans.

Remarques rapides

Les cotisations (28,12 %) sont bien définies, ainsi que la valeur d'achat des points (qui suit l'évolution des salaires). Il n'en est pas de même de la valeur de service indexée sur l'inflation. Les retraites actuelles l'étaient après 2003, elles ne le sont plus ! Les promesses n'engagent que ceux qui y croient. En attendant, la valeur de service est fixée à 0,55 à 64 ans (à taux plein). Mais, comme le régime universel est censé être en équilibre (celui de 2025), la valeur de service sera soumise à des ajustements. Deux pistes sont évoquées : en fonction de paramètres économiques et démographiques ou encore, le taux plein pourraient être fixé à un âge pivot plus élevé.

Les modalités de conversion à effectuer pour passer d'un régime actuel à l'universel, en particulier pour les classes d'âges comprises entre 1963 et 1973, restent très aléatoires.

L'équilibre des régimes actuels en 2025 nécessitera de nouvelles coupes dans les pensions d'ici là.

(1) <http://www.odoxa.fr/sondage/retraites-67-francais-gouvernement-ne-parviendra-a-mener-reforme-denvergure/>

Pour les femmes, les bonifications en annuités disparaîtront et rien ne dit que les compensations seront à la hauteur de ce dont elles bénéficient aujourd’hui. C'est d'autant plus improbable qu'il n'est prévu que 10 % de financement pour des dispositifs de solidarité qui se montent aujourd’hui à 23 % des pensions versées.

Le rapport Delevoye propose une pension minimale de 1 000 € pour 43 annuités cotisées par la génération 1973. Or, en 2016, 38 % des femmes et 22 % des hommes bénéficiaient d'une retraite inférieure à 1 000 €. Aujourd’hui, le seuil de pauvreté se situe à 855 € (seuil à 50%) ou 1 026 € (seuil à 60%) par mois ! Par ailleurs, d'après des études de l'Évaluation et des statistiques (Drees), les Français estiment qu'une personne seule devrait disposer d'un revenu minimum de 1 760 € par mois pour vivre (2).

La catégorie de fonctionnaires dite "active" est maintenue pour les policier·es, les militaires et les pompiers et ceux/celles-ci ne verront pas leur âge de départ à la retraite repoussé, mais il n'en sera pas de même pour les aides-soignant·es, infirmier·es, kinés, conducteur·trices de train, etc.

Une interrogation : quelle sera l'affectation du Fonds de Réserve des Retraites (37 Mds) lors du passage au régime universel fondé sur l'équilibre des comptes par ajustement de la valeur de service du point ?

Les perdant·es

Tout le monde y perdra, comme cela l'a été en 1993 après la "réforme" Balladur, puis après celle de Fillon en 2003, etc. (voir l'accélération : 2008, 2010, 2012, 2014) (3).

Les employé·es de la RATP, de la SNCF et des industries électriques et gazières (IEG), malgré la réforme de 2008, serviront probablement de boucs émissaires. Ces trois régimes concernent 325 000 cotisant·es, 347 000 retraité·es et 135 000 bénéficiaires de réversions. En 2017, ils ont versé 11,4 Mds de prestations et reçu 5,5 Mds de contributions publiques (4). Ben oui, ils coûtent ! Mais de combien leurs effectifs ont été amputés, au point que les trains n'arrivent plus à l'heure, entre autres choses ? Une remarque toute bête : ces 482 000 personnes perçoivent 11,4 Mds et, en même temps, 16 200 000 retraités perçoivent 325 Mds : c'est proportionnellement très comparable. Enfin, ces régimes sont extrêmement minoritaires. Pas de quoi crier au scandale.

"SOS retraites" regroupe les avocat·es, les médecins, les infirmier·es libéraux, les pilotes, les kinés, etc. Ils/elles cotisent à des régimes autonomes dont les réserves seront mises dans un pot commun. Par ailleurs, l'augmentation des cotisations à venir est très mal venue pour certain·es. Par exemple : 73 % des avocat·es gagnent moins de 40 000 € et vont voir leurs cotisations passer de 14 % à 28,12 % !

Les fonctionnaires ont leurs droits à retraite calculés sur leurs rémunérations des six derniers mois. Les calculer sur

l'ensemble de leur carrière sera une catastrophe. Il est prévu d'intégrer leurs primes (22 % en moyenne) et de les soumettre à cotisations. Par contre, il se trouve que les enseignant·es n'ont quasiment pas de primes (4 % pour les PE) et, dans ces conditions, leurs pensions baisseront de 20 à 25 %. Le gouvernement le sait, bien entendu, car il propose de revoir les carrières de ceux/celles-ci ainsi que leur grille de salaire. Quand on voit que Blanquer leur a promis 300 € en moyenne pour 2020 (soit de 2 à 25 € par mois), tous les espoirs sont permis. Enfin, en jetant au feu le code des pensions, c'est le statut des fonctionnaires qui est en jeu.

Conclusion

En 2017, les pensions de retraites se sont élevées à 325 Mds. Elles représentaient 40 % de la protection sociale et 13,8 % du PIB. 25 % de la population en a bénéficié. C'est donc un enjeu de société très important.

La baisse des retraites constitue l'objectif de cette future réforme, comme pour les précédentes. Cela constitue une forte incitation pour chercher un complément de retraite par capitalisation. C'est aussi un moyen puissant pour briser la puissance de régulation sociale que constitue la sécurité sociale.

Le scénario est très noir : retraite à points, plus décote, plus augmentation de durée de cotisation, plus gel du niveau du financement et, enfin, cadrage du pilotage par les lois de finances et le budget. C'est la certitude de pousser une part encore plus importante de la population dans la grande pauvreté (5).

Le néolibéralisme porte en lui la destruction des liens sociaux, des solidarités humaines et apporte, à la suite de la concurrence et de la marchandisation, violences, répression du corps social et régressions. Le détricotage des acquis sociaux et la généralisation de la précarité doivent être stoppés à tout prix. Cela passe par la construction d'un rapport de forces contre le capital : la société n'en peut plus et commence à se poser comme une entité en opposition majoritaire au pouvoir.

Les défaites répétées des travailleur·euses ont affaibli les syndicats, qui de plus sont divisés. La classe politique dans son ensemble, soumise à la pression du capital, est totalement délégitimée. Le pouvoir est nu, sa force réside dans la répression et la veulerie des clercs.

Le gouvernement promène les syndicats qui ne manqueront pas, à leur tour, de nous promener dans les rues. Il est donc urgent et indispensable de s'organiser pour bloquer ce processus de régression sociale et politique. Cette politique touche l'ensemble des strates de la société, c'est un atout très puissant. Les Gilets Jaunes ont montré que de grandes potentialités de mobilisation existaient. Faisons que la lutte contre ce projet de "réforme" sonne le glas du tout libéral !

Michel Bonnard, 07 septembre 2019 □

(2) [http://www.lefigaro.fr/conjoncture/les-francais-estiment-qu'il-faut-1760-euros-par-mois-pour-vivre-20190906](http://www.lefigaro.fr/conjoncture/les-francais-estiment-qu-il-faut-1760-euros-par-mois-pour-vivre-20190906)

(3) <https://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/retraites-2019/differentes-reformes-retraites-1993-2014.html>

(4) <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-regimes-speciaux-de-retraite-de-la-ratp-de-la-snfc-et-des-industries-electriques>

(5) <http://www.observationsociete.fr/revenus/valeurs-pauvrete.html>

Semaine d'Émancipation de Notre-Dame-des-Landes

Écologie et Gilets jaunes

Nous publions ci-dessous l'intervention de Patrick Farbiaz dans le cadre de la Semaine Émancipation de juillet dernier.

Notre hypothèse : les Gilets Jaunes sont le premier mouvement social écologiste populaire en Europe. Après la multiplication des ZAD et la victoire de Notre-Dame-des-Landes, le mouvement des Gilets Jaunes et les Marches pour le climat sont en train de bouleverser le paysage politique de l'écologie en montrant la différenciation entre les trois écologies réunies jusqu'à présent dans une écologie mainstream dont les Verts puis EELV furent le creuset.

Trois écologies maintenant clairement identifiées

La première, l'écologie libérale, est une écologie d'en haut, une écologie fondée sur le marché et le capitalisme vert (greenwashing) réunies autour du macronisme (Dany Cohn-Bendit, Pascal Canfin, François De Rugy,...), la seconde est la social-démocratie écologiste (la majeure partie d'EELV, Place Publique, Générations...), la troisième est l'écologie de transformation anticapitaliste qui est pour le moment dispersée mais qui, à travers ses multiples tendances (écologie sociale, objection de croissance, éco-socialisme, éco-féminisme, zadisme...), a les mêmes valeurs et les mêmes objectifs. Si ces trois écologies sont d'accord sur l'urgence et le constat des conséquences provoquées par les crises climatiques, l'extinction des espèces, la raréfaction de la biodiversité et du vivant, les périls nucléaire et chimiques, elles n'en tirent pas les mêmes conclusions. Pour les un·es, il s'agit clairement d'utiliser le capitalisme vert pour sauver à la fois le système et préserver les conditions de vie de ceux/elles qui en bénéficient. Pour les second·es, il s'agit d'aménager le capitalisme en l'écologisant pour organiser un compromis historique entre le capitalisme vert et le vivant ; pour les troisièmes d'organiser la sortie du capitalisme pour sauver l'humanité et la Terre en s'appuyant sur les classes populaires, premières victimes de l'effondrement qui vient.

De ce point de vue, l'émergence des Gilets Jaunes comme mouvement de survie, social, écologique, populaire, change la donne de la composition sociale du mouvement écologiste. Il s'affirme contre la tendance générale du capitalisme, l'expulsion : expulsion des paysan·nes par les accapareurs de terre, expulsion des ouvrier·es par les délocalisations, expulsion des locataires de leur logement ou des petits propriétaires chassé·es de leurs maisons parce qu'incapables de rembourser leurs traites, expulsion des habitant·es des villes petites et moyennes, faute de services publics, de petits commerces, expulsion de la terre des ressources naturelles et des matières premières par les multinationales... Celles et ceux qui vivent dans les zones dites périphériques,

se retrouvent piégé·es dans leur vie quotidienne. Victimes des dépenses contraintes (fuel, essence, loyer ou traites, assurances...), qui peuvent aller jusqu'à 70 % de leur revenu, ils/elles ne peuvent s'offrir une nourriture saine, accéder aux services publics de proximité (santé, poste, emploi...) ou aux loisirs. Dans tous les domaines, la gentrification et la métropolisation accélérée ont aggravé la fracture territoriale et sociale et la relégation des populations. Les Gilets Jaunes enraciné·es dans des territoires déshérités, refusent ce mode de vie contraint en insistant sur la relocalisation de l'économie et des activités, sur les circuits courts, sur la proximité, l'accès à l'énergie et la fin de la précarité énergétique ; ils/elles remettent en cause la logique de métropolisation, de gentrification. Ils/elles veulent comme les régionalistes et les écologistes des années 1970 "vivre et travailler au pays". Ils/elles défendent les communs et les biens communs, l'extension de la gratuité, le refus de la privatisation de l'eau, du foncier, des forêts, de l'énergie, des barrages hydroélectriques, des aéroports mais aussi de la santé, de la culture et de l'éducation. Le mot d'ordre écolo "plus de liens, moins de biens", trouve là tout son sens. Les Gilets Jaunes sont le premier mouvement en Europe à poser la question de l'écologie sociale en partant des besoins et des conditions de vie des classes populaires : transport, énergie, étalement urbain. Ils/elles ont placé le curseur de l'écologie là où il fallait en dénonçant par exemple la farce de la taxe carbone qui ne s'en prenait ni au transport aérien, ni au transport par containers sur les mers, ni au transport routier. Plus profondément les trois exigences du mouvement : le droit à une vie bonne et digne, le droit au respect face au mépris de Macron et des dominants, le droit à décider (RIC et pouvoir citoyen communaliste) mettent en avant des exigences social-écologistes visibles dans tous les mouvements d'émancipation (Algérie, Catalogne, Soudan, Amérique latine...).

Un mouvement social-écologiste dans son fonctionnement même

L'émergence d'un sujet autonome qui se déifie de toutes les instances intermédiaires (partis, syndicats, associations), et fixe son propre agenda à partir de ses besoins est dans son essence communaliste en agissant localement et en pensant globalement. L'autonomie du mouvement, l'absence de porte-paroles élu·es et identifié·es, l'alliance du principe de proximité et de la souveraineté populaire locale, s'apparente au municipalisme libertaire et à l'écologie sociale théorisée par Murray Bookchin et appliquée en partie au Chiapas et au Rojava, le Kurdistan syrien.

Il rappelle l'organisation des ZAD et par la fraternité et la sororité des ronds-points mais aussi les fondements de la société convivialiste d'Ivan Illich ou l'Entraide de Kropotkine. Cette dynamique de la coopération et de l'associationisme, l'appel à construire des cabanes ou des Maisons du peuple évoque les débuts du mouvement ouvrier. Tout comme le rôle de la désobéissance civile dont les fondements ont été posé par l'écologiste David Thoreau. Les méthodes de luttes relèvent de ce registre : occupation des ronds points, blocage des centres commerciaux, des plateformes logistiques. Ce mouvement s'oppose de fait au consumérisme en s'en prenant au Black Friday dès novembre. Il s'attaque non à la production de la marchandise mais à sa circulation. Si la question de la violence s'est posée, c'est en raison à la fois de la répression policière ultra violente mais aussi du mouvement qui refuse de déclarer des manifestations institutionnalisées, qui veut imposer sa visibilité en allant dans les quartiers bourgeois, en organisant ses manifs sauvages. Ces formes de luttes cassent les tabous et ne sont pas étrangères au recours dans d'autres secteurs comme chez les enseignant·es à l'utilisation d'actions comme le boycott des copies du bac.

Il y a aussi dans la fraternité des ronds-points la joie de se reconnaître comme "nous", la libération de la parole où le rôle des femmes est essentiel, cette leçon-là ne sera pas perdue pour l'avenir, quel qu'il soit.

Un nouveau bloc pour relever le drapeau de l'écologie sociale

La composition sociale du mouvement des Gilets Jaunes transforme le rapport entre l'écologie et la société. Ce renversement de perspective permet aux classes populaires de se réapproprier la question écologique en la liant à la répartition des richesses et à la contestation du système capitaliste. Jusqu'ici, celles et ceux qui étaient au cœur du mouvement écologique représentaient les couches moyennes salariées (intermédiaires et supérieures) au capital culturel aisés. C'est désormais un nouveau bloc populaire qui relève le drapeau de l'écologie sociale.

Pour l'écologie politique, le mouvement des marches climatiques est aussi une chance. La jeunesse en formation nous oblige de rompre avec la logique mainstream paresseuse de l'éco blanchiment, des petits pas, de la croissance verte. Un des slogans massivement repris est celui "*d'écologie libérale, mensonge du capital*". Pour la première fois dans le mouvement écologique, depuis les années 70, le débat est ouvert entre les deux âmes du mouvement, celui d'une écologie des réformes et des petits pas qui permettent d'atténuer les conséquences de l'effondrement et l'urgence de rompre avec le système qui l'a généré. Dans les Assemblées générales des facs et des lycées, autour du mouvement désobéissance pour le climat, une autre écologie émerge qui ne réduit pas son horizon à l'occupation des institutions. Une génération entière, transnationale, constate que si elle laisse faire les tenants du système, elle concourt, elle-même à la catastrophe. Si le mot d'ordre "*fin de mois, fin du monde, même combat*" a eu une telle résonnance, c'est que précisément le réchauffement climatique s'attaque déjà

aux populations les plus pauvres et commence à impacter les populations qui sont déjà confrontées aux injustices environnementales et sociales en France. La fin du mois et la fin du monde non seulement ne s'opposent pas mais sont le socle de l'écologie des pauvres, l'écologie sociale. La mobilisation pour le climat se massifie depuis plusieurs mois : la réussite de la manifestation du 16 mars qui a rassemblé 350 000 personnes dans 76 villes en France en témoigne même si sa composition sociale correspond aux classes moyennes au capital culturel aisés. Mais justement, cette mobilisation, si elle converge avec celle des Gilets Jaunes, est productrice d'une nouvelle alliance sociale fondée sur des mobilisations sociales écologiques anticapitalistes, les luttes et les aspirations à une vie meilleure et à une relation respectueuse avec la nature, afin de déstabiliser le système en son cœur. Il s'agit d'articuler le social et l'environnemental à travers des exigences communes. Aujourd'hui, au niveau mondial, les composantes les plus avancées de cette stratégie de convergence pour la justice sociale et environnementale, les luttes des peuples indigènes, celles des paysan·nes, le mouvement des femmes, celui des précaires et les luttes de la jeunesse. En France, nous avons besoin de la construction d'un bloc populaire face au bloc bourgeois, symbolisé par Macron et ses alliés, qui y inclue aussi le mouvement ouvrier organisé. Celui-ci tend à rompre avec son productivisme originel, notamment en multipliant les luttes contre les crimes industriels (amiante, usine Seveso, produits chimiques...).

Les mobilisations des Gilets Jaunes et de la jeunesse sur le climat ouvrent le champ des possibles sur le plan politique. C'est en ce sens que l'Appel pour une constituante de l'écologie populaire et sociale permettant de fédérer, à la base, les partisan·nes du municipalisme libertaire et de l'écologie sociale, de l'éco socialisme, des objecteurs de croissance, du zadisme, de l'éco féminisme face au capitalisme vert... est un pas en avant pour renforcer ces nouvelles mobilisations. L'écologie n'est pas consensuelle. Elle est traversée par des conflits de classe. Ce sont les classes populaires qui en s'emparant de la question de l'écologie trouveront le chemin de l'émancipation.

L'écologie politique est à la croisée des chemins. Elle ne peut pas regarder ces mouvements en spectateur, en donneur de leçons ou en laudateur de l'économie de marché. Le capitalisme vert, rouge, rose ou ou bleu, c'est d'abord un système fondé sur le profit à court terme qui engendre le désordre climatique, dénoncé à juste titre par la jeunesse comme un crime contre l'humanité. Seul l'alliance de ceux et celles d'en bas peut transformer la colère populaire en une force politique articulant la lutte pour la justice sociale et la justice écologique. De ce point de vue saluons les avancées de la deuxième Assemblée des Assemblées de Saint-Nazaire des Gilets Jaunes, qui avance l'idée d'un pouvoir local fondé sur les assemblées populaires décisionnaires, fédérant à partir de la base.

Patrick Farbiaz □

militant écologiste, auteur de *Les Gilets Jaunes, documents et textes*, éditions du Croquant, 2019 ; p.farbiaz@gmail.com

Pour une co-éducation citoyenne de l'école et de la famille

La participation démocratique des enfants aux décisions

Nous publions ici un article de Jean Le Gal à paraître dans la revue Le pédagogue Maroc.

“*On pourrait faire un conseil pour organiser la sortie de dimanche, comme à l'école ?*” “*Pourquoi on ne décide pas des règles ensemble ?*” “*À l'école, on a des responsabilités, pourquoi pas à la maison ?*”.

Des enfants de l'école Freinet de Nantes, interpellent leurs parents. Une dizaine de familles m'invitent à rechercher avec elles : “*Comment mettre en place, au sein de la famille, comme dans l'école, une participation démocratique des enfants, qui enrichisse les relations familiales, favorise un mieux-vivre ensemble, et permette aux enfants d'apprendre à exercer des droits et des libertés en respectant les limites et les obligations qui s'imposent à tous ?*”.

Les parents ont bien conscience qu'il en va de l'intérêt supérieur de leurs enfants que leur participation démocratique aux décisions dans l'école soit promue, pensée et vécue autant que possible en lien et en harmonie avec leur participation aux décisions familiales. Mais comment faire ?

Je viens de publier un ouvrage sur l'éducation à la citoyenneté à l'école dans ses dimensions théoriques et pratiques, historiques et actuelles (1). Afin d'avoir des points d'appui solides, avant de se lancer, les parents me demandent de les présenter.

Quelques points d'appui

La participation démocratique des enfants aux décisions, que la **Convention internationale des droits de l'enfant** (CIDE) leur a reconnue en 1989, n'est pas nouvelle.

Dès le début du XX^e siècle, des pionnier·es de l'Éducation libertaire, de l'École nouvelle et de l'École socialiste avaient créé des communautés dans lesquelles les enfants pouvaient exercer des droits et des libertés, donner leur avis sur l'organisation de la vie sociale, sur les activités et sur les apprentissages et participer aux décisions avec les adultes.

En 1920, Freinet, jeune instituteur dans une petite école de campagne, s'est inscrit dans cette filiation, car il voulait construire une école où les enfants du peuple pourraient acquérir les savoirs qui les rendraient plus libres, plus

“*Les enfants ont le droit de s'organiser démocratiquement pour le respect de leurs droits et la défense de leurs intérêts*”. **Charte de l'Enfant**. Congrès international de l'École Moderne, Nantes, 1957.

“*Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité*”. Article 12, **Convention internationale des droits de l'enfant** (CIDE).

autonomes, plus conscient·es des luttes à mener pour changer la société et promouvoir les valeurs de paix, de solidarité, de coopération, de respect des personnes et de leurs droits. La pédagogie populaire qu'il entreprend de construire avec les éducatrice·urs qui se joignent à lui, se caractérisera par la nécessité de l'auto-organisation des élèves et la possibilité, pour elles et eux, de participer réellement aux décisions concernant le travail et l'organisation de l'école.

Dès 1928, il affirme, lors d'une rencontre de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement, que “*L'auto-organisation des enfants et le travail communautaire à but social sont la base de la discipline nouvelle... La communauté scolaire doit être vraiment l'expression de la masse des élèves... Tous les citoyens de la communauté doivent apprendre à remplir leur rôle de citoyen actif*” (2).

Pendant de longues années, nous avons expérimenté, dans nos classes et écoles, l'autogestion (3) et, aujourd'hui, la démocratie participative. Nous en avons dégagé trois principes fondamentaux :

- Tou·tes les enfants sont des citoyen·nes. Ils/elles doivent pouvoir participer, dans les structures qui les accueillent, à la création et au fonctionnement des institutions démocratiques qui leur permettront d'exercer leurs droits, leurs libertés et un pouvoir collectif aux côtés des autres membres de la communauté éducative.

- Chacun·e doit pouvoir y assumer des responsabilités importantes afin qu'il ne se forme pas une “élite de spécialistes”.

(1) Le Gal Jean, *Les droits de l'enfant à l'école. Pour une éducation à la citoyenneté*, Bruxelles, De Boeck et Belin, 2002.

(2) Freinet Célestin, “*La discipline parmi les écoliers*”, *Pédagogie prolétarienne, thèses, rapports et débats des Journées pédagogiques de Leipzig*, Pâques 1928, Paris, Éditions de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement, pp. 114-120.

(3) Le Gal Jean, *Le maître qui apprenait aux enfants à grandir : un parcours en pédagogie Freinet vers l'autogestion*, Éditions ICEM - Éditions libertaires, 2013, 1^e éd 2007.

- Chacun·e a droit à une formation qui lui permette d'être un membre actif·ve et responsable de la communauté.

Nous avons, longtemps, revendiqué, en vain, que ces droits-libertés que nous accordions aux enfants soient reconnus par le droit international.

Enfin, en 1989, la **Convention internationale des droits de l'enfant** a fait de lui/elle un·e citoyen·e titulaire des libertés fondamentales et lui a reconnu "*le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité*" (Article 12). C'est une disposition unique dans un instrument relatif aux droits de l'homme ; il traite du statut juridique et social des enfants qui, d'un côté, n'ont pas l'autonomie complète des adultes, mais, de l'autre, sont sujets de droits.

S'appuyant sur ce droit, en 2009, le Conseil de l'Europe, dans une remarquable **Recommendation** (4), a affirmé que "*La participation est un droit fondamental du citoyen et les enfants sont des citoyens*".

Il revient donc, aujourd'hui aux enseignant·es, aux animatrice·eurs, aux éducatrice·eurs, aux élu·es politiques, aux parents, la responsabilité de donner à tou·tes les enfants les moyens d'exprimer leur avis et de participer au processus décisionnel sur tous les sujets, qui les concernent.

En France, la loi du 4 mars 2002, relative à l'autorité parentale, a signifié aux parents qu'ils/elles doivent associer l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité (5).

Pour le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, une famille "*où les enfants peuvent librement exprimer leurs opinions et être pris au sérieux dès le plus jeune âge constitue un modèle important, et prépare l'enfant à exercer le droit d'être entendu dans la société au sens large. Une telle approche de la parentalité favorise l'épanouissement personnel, renforce les relations familiales, facilite la socialisation des enfants et joue un rôle préventif contre toutes les formes de violence à la maison et dans la famille...*

Les États parties devraient encourager, par des lois et des politiques, les parents, les tuteurs et les personnes gardant les enfants à écouter les enfants et à prendre dûment en considération leurs opinions sur les questions qui les concernent. Les parents devraient également être encouragés à soutenir leurs enfants dans la réalisation du droit à exprimer librement leurs opinions et de voir leurs opinions dûment prises en compte à tous les niveaux de la société" (6).

La famille doit donc devenir une communauté fonctionnant et se développant comme "la plus petite démocratie au cœur de la société", une démocratie où les un·es et les autres échangent, grandissent, s'enrichissent mutuellement et où chacun·e peut faire entendre sa voix, entendre celle des autres et concourir au fonctionnement de l'ensemble.

(4) Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, **Recommendation 1864** "Promouvoir la participation des enfants aux décisions qui les concernent", 13 mars 2009. Disponible sur : <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=17721&lang=FR>

(5) Article 371-1 "L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect de sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité".

(6) Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, *Le droit de l'enfant d'être entendu*, **Observation générale n°12** (2009), disponible sur : http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12_fr.pdf

C'est dans cette aventure éducative que les parents décident de s'engager. Chacun·e sait que décider de mettre en place une organisation démocratique de la famille va susciter de nombreuses interrogations et qu'il sera nécessaire de progresser lentement avec le soutien des autres parents et donc de mutualiser les pratiques.

Les ateliers de démocratie familiale

De l'école à la famille, les "ateliers de démocratie familiale" viennent de naître. Nous adoptons immédiatement des principes qui demeurent les mêmes aujourd'hui :

- parler aux autres de soi, de sa famille, accepter de se découvrir, révéler des faits intimes, impliquent que la liberté d'expression, le respect de l'autre, l'écoute bienveillante de sa parole, la confidentialité des échanges soient des règles fondamentales ;

- instituer dans sa communauté familiale la participation de tou·tes ses membres au processus décisionnel, en créant des institutions démocratiques et des démarches participatives, nécessite un apprentissage ; c'est pourquoi l'atelier doit tenter de fonctionner lui-même avec les mêmes principes organisateurs.

Deux groupes de cinq parents se constituent.

Chacun se présente, en donnant brièvement la composition de sa famille.

Puis le groupe s'auto-organise. Il définit ses modalités de fonctionnement, sa procédure de décision, ses règles de vie, son emploi du temps. Ensuite chacun·e présente comment il/elle voit, dans un premier temps, compte tenu de son contexte familial, la mise en place d'une première expérience. Avant de se quitter, les membres du groupe prévoient le contenu et l'organisation de la réunion suivante, ainsi que les modalités de présentation par chacun·e de ses tentatives.

À la réunion suivante, les responsabilités sont assurées par les membres du groupe. Dans une ambiance conviviale, chacun·e raconte ses premiers pas. Les questions sont toujours nombreuses. C'est pourquoi, au fil des réunions, il nous arrive de décider d'étudier tou·tes un thème particulier : les valeurs familiales, le partage du pouvoir au sein de la famille, le conseil de famille, l'autorité, l'exercice des droits et libertés et les limites à poser, l'intervention physique, les sanctions...

L'expérience se poursuit depuis 17 ans. Les parents et les lieux de réunion changent mais la recherche se poursuit. Les questions et les réflexions demeurent nombreuses. Aujourd'hui, les parents y viennent soit parce que leurs enfants sont élèves d'une école démocratique, soit à la suite d'une information publique.

L'organisation démocratique des familles

Il serait trop long ici de présenter toutes les dimensions de la démocratie familiale (7). Je vais évoquer brièvement le Conseil de famille et les droits et libertés dans la famille.

Le Conseil de famille

Associer les enfants aux décisions ne revient pas à voir toutes les décisions des parents être contestées et leur autorité constamment remise en cause. Il leur revient donc de fixer quelles décisions relèveront de leur seul pouvoir décisionnel, celles qu'ils/elles partageront avec les enfants, en tenant compte de leur degré de maturité et de leur capacité à assumer des responsabilités, et celles que les enfants pourront prendre seuls.

Le Conseil de famille peut alors devenir le lieu d'échange où, ensemble, les membres du groupe peuvent analyser les différents aspects de la vie commune, leurs relations, les activités quotidiennes, les projets collectifs et individuels, l'utilisation des espaces et des objets communs... Ils/elles y prendront des décisions et mettront en place les moyens humains et matériels pour les réaliser.

L'enquête que nous avons menée auprès des parents qui ont fréquenté nos ateliers, de 2002 à 2019, a dégagé de nombreux enseignements, dont :

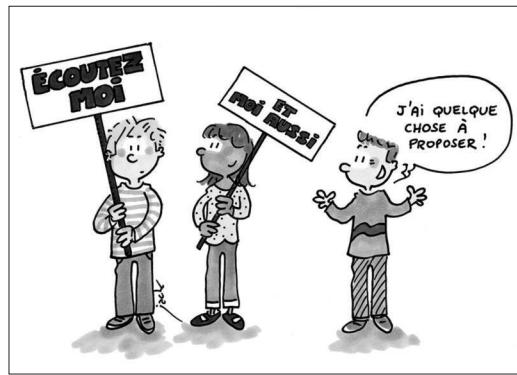
- Se réunir doit avoir du sens pour tou·tes. C'est donc souvent un projet collectif motivant, dont la réussite nécessite l'échange, la solidarité, la coopération et la participation de tou·tes, qui peut être l'occasion de proposer une première réunion.

- Il n'existe pas de modèle qu'il faudrait reproduire. Chaque communauté familiale apporte des réponses aux conditions de la réussite du Conseil, que nous avons élaborées ensemble lors de nos ateliers.

- Il est un lieu d'apprentissage de la parole, de l'écoute des autres, du débat, de la prise de décision et de la responsabilité dans son application, donc une éducation à la démocratie, y compris pour les adultes. L'adulte prend conscience qu'il peut laisser la parole aux enfants et les associer aux décisions sans leur donner tout le pouvoir.

- Il permet de penser les conflits différemment, de tenir compte de chacun·e, ce qui amène les enfants à réagir également de façon plus sereine aux demandes des parents. Il permet aussi aux enfants de mettre en avant les "incohérences" ou les "injustices" parentales.

- Il permet la création d'outils, de techniques, de rituels, de "routines" qui viennent s'ajouter à la culture originale familiale : les règles de respect mutuel, le cahier des



doléances, la liste de droits et des obligations, le tableau tournant pour les tâches quotidiennes...

Définir les droits et les libertés de chacun·e au sein de la famille

Les droits de l'enfant reconnus par la CIDE étant imprescriptibles, ils sont inscrits dans la Charte familiale. Chaque famille reconnaît aussi aux enfants et aux adultes, d'autres droits : droit au bien-être, droit au calme, droit au temps libre, droit d'avoir du temps à soi, droit à un environnement agréable...

Les droits et libertés émergent souvent d'une recherche en famille de ce que chacun·e aimerait se voir reconnaître. Parfois c'est une situation-problème, une demande, présentée au Conseil par un·e de ses membres, adulte ou enfant, qui fait naître un nouveau droit.

La mise en œuvre des droits-libertés (droit de...).

Je propose aux parents une grille (8), expérimentée dans ma classe coopérative et ensuite avec des adultes en formation. Elle permet de fixer les modalités d'exercice du droit-liberté, de se mettre d'accord sur les limites et les obligations, de préciser comment seront traitées les transgressions.

Les constats que nous avons établis montrent qu'en partant de la liberté et du droit, en définissant les modalités d'exercice ensemble, chacun·e comprend mieux la réciprocité entre droits et devoirs, entre libertés et obligations, et les limites posées.

Pour être structurantes, les limites impliquent que les parents soient persévérant·es et cohérent·es, car les enfants remarquent très vite s'ils/elles n'ont pas la même appréciation, ni la même réaction, lorsque les interdits sont transgressés. Ils ne manquent pas aussi de pointer leurs transgressions. L'exemplarité est une exigence, parfois difficile à assumer.

Le témoignage d'une maman sur "le droit de jouer à l'ordinateur" illustre parfaitement l'utilisation possible de notre grille dans la famille.

"J'ai le droit de jouer à l'ordinateur. — Ce sont, nous, les parents, qui avons affirmé que ce droit était reconnu à tous les membres de notre famille. Nous avons décidé de mettre en œuvre le processus d'exercice avec la participation des enfants, en leur donnant des explications aux différentes étapes

Nous avons décidé que dans notre famille, que « le droit de jouer à l'ordinateur » pourrait s'exercer librement, mais à condition de respecter les modalités que nous avions construites ensemble : « J'ai le droit de jouer à l'ordinateur librement, mais je dois respecter mes obligations : les

(7) Pour plus d'informations : Jesu Frédéric, Le Gal Jean, *Démocratiser les relations éducatives. La participation des enfants et des parents aux décisions familiales et collectives, Chronique sociale*, 2015.

(8) Le Gal Jean, *Les droits de l'enfant à l'école. Pour une éducation à la citoyenneté participative*, Éditions ICEM-Pédagogie Freinet, 2019, p. 93.

devoirs doivent être faits ; la douche doit être prise, les tâches quotidiennes doivent être assumées. Il est interdit de jouer après 20h et de se lever la nuit pour jouer ».

Nous sommes allés jusqu'au bout du processus et avons réfléchi aux transgressions : « Si j'exerce mon droit, mais pas dans les conditions qui ont été définies, dans les règles décidées, quelqu'un va intervenir ». Chez nous, ce serait le parent. Nous aurions pu choisir que ce soit aussi un enfant qui soit chargé de cette responsabilité de faire respecter les règles pour une semaine et prévoir une rotation de la responsabilité entre tous les membres de la famille.

Nous avons réfléchi ensemble aux conséquences d'une transgression, négocié, tenu compte de la vie familiale et des intérêts de chacun et avons pris une décision : « Puisque tu montres que tu n'as pas la capacité de respecter ce que nous avons mis en place ensemble, tu vas perdre l'exercice de ton droit pour un temps donné ». Nous avons choisi un temps supportable pour l'enfant, deux heures ou une journée. En tant que parents, ce processus nous a permis de pouvoir nous référer à ce que nous avions négocié et décidé ensemble. J'ai remarqué qu'à chaque fois que je sortais de ce cadre que nous avions institué, que je me remettais à crier sur mes enfants, à leur dire que ce n'était pas possible, qu'il fallait qu'ils arrêtent tout de suite, la situation se dégradait. Alors que lorsque je me tenais au cadre, ils reconnaissaient volontiers qu'ils avaient transgressé et que la sanction était adaptée et conforme à nos décisions communes, inscrites dans un cahier, donc ils la respectaient.

Ghislaine”

Plusieurs familles ont établi, comme dans des écoles, des tableaux avec les droits, les limites, les obligations et les conséquences des transgressions en trois colonnes (voir ci-dessous).

(9) Conseil de l'Europe, *La participation des enfants à la vie familiale et sociale*, Document CDSP CP (96) 10.

(10) Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, *Le droit de l'enfant d'être entendu*, op.cit.

(11) Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, *Le droit de l'enfant d'être entendu*, op.cit.

En conclusion

La participation démocratique de tou·tes au sein de la famille renforce l'expression et l'écoute du vécu et des besoins de chacun·e, parents et enfants. Elle permet la création d'une meilleure ambiance familiale : estime de soi, compréhension réciproque, baisse de l'agressivité entre les membres de la famille.

Notre expérience confirme ce que soulignait déjà en 1996 le Conseil de l'Europe : “*La participation des enfants à la vie familiale et sociale est essentielle pour leur garantir un développement harmonieux et les préparer à la vie dans une société libre... Elle est une façon d'améliorer la qualité de la vie de la famille, basée sur des valeurs démocratiques et les droits fondamentaux de l'homme, et ce au profit de tous les membres de la cellule familiale... Le fait d'écouter les enfants, de traiter les problèmes avec eux, d'accepter leur avis et aussi de leur expliquer pourquoi leurs idées ne sont pas toujours acceptées, constitue un moyen important pour lancer une participation. Celle-ci devrait commencer tôt*” (9).

La Convention n'impose aucune limite d'âge en ce qui concerne le droit de l'enfant d'exprimer son opinion. Pour le Comité des droits de l'enfant (11) “*la mise en œuvre intégrale de l'article 12 exige la reconnaissance et le respect des formes non verbales de communication, y compris le jeu, le langage corporel, les mimiques, le dessin et la peinture, par lesquelles les enfants très jeunes montrent leur compréhension, leurs choix et leurs préférences*”.

Jean Le Gal □

Extraits d'un règlement élaboré au Conseil de famille

Droits	Limites et obligations	Conséquences
	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les règles de vie. Me respecter moi-même. 	Excuses orales ou écrites.
Être respecté	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les autres, enfants et adultes. Pas d'insultes, ni de coups, ni d'injures. Parler quand quelque chose ne va pas. 	Isolement momentané.
S'exprimer Participer	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la parole et la pensée des autres, leur avis. Respecter la circulation de la parole. Respecter les décisions prises. Ne pas se moquer, ne pas insulter. 	Perte momentanée de l'exercice de ce droit.
Droit au calme	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le droit des autres : ne pas faire de bruit, ne pas crier... Informier les autres que je souhaite un temps calme et informer de la fin du temps calme. 	Arrêt de l'activité (jouer, manger, discuter...).
Droit d'aller dans des toilettes propres	<ul style="list-style-type: none"> Fermer la porte quand on est aux toilettes. Tirer la chasse d'eau. Nettoyer les gouttes de pipi tombées à côté. Utiliser la brosse. 	Réparation : nettoyer les toilettes.

Semaine d'Émancipation de Notre-Dame-des-Landes

Révolutions et contre-révolutions arabes

Nous publions ci-dessous l'introduction au débat sur l'avenir des révolutions "arabes" faite par notre camarade Pierre lors de la Semaine Émancipation.

Un contexte favorable aux pires politiques

Avec Trump aux manettes, il y a un changement incontestable dans le monde arabe. Jusque-là, la parole officielle faisait semblant d'être modérée et favorable à une paix en Palestine fondée sur "deux États vivant côté à côté". C'est bien fini. L'impérialisme américain, appuyé par les pires gouvernements dictatoriaux et meurtriers, exige ouvertement la capitulation du peuple palestinien. On est passé d'un droit international, régulièrement violé mais existant officiellement, à la loi du plus fort décomplexée. Les invasions occidentales ont fait éclater plusieurs pays. Trump a reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël. Il espère toujours (pour l'instant sans succès) être suivi par d'autres pays. Dans la foulée, il a reconnu l'annexion du Golan syrien par Israël. L'ambassadeur états-unien en Israël, David Friedman, est ouvertement l'homme des colons. Et Trump pousse à un conflit qui pourrait être militaire avec l'Iran, en prenant à son compte un présumé affrontement séculaire entre sunnites et chiites.

Des régimes sanguinaires

Le monde arabe est certes très affaibli avec plusieurs pays qui connaissent ou ont connu des guerres dévastatrices.

Les régimes qui tirent partie de cette situation sont les héritiers d'événements qui se sont déroulés il y a un siècle. Il y a eu les accords Sykes-Picot où les impérialismes français et britannique se sont partagé le Proche-Orient. Il y a eu la déclaration Balfour par laquelle l'impérialisme britannique donnait au mouvement sioniste la souveraineté future sur la Palestine. Mais il y a eu surtout l'accord entre les grandes compagnies pétrolières occidentales et le courant le plus obscurantiste de l'islam : le wahhabisme.

Un siècle après ces accords, des régimes féodaux, patriarcaux, ultra capitalistes et esclavagistes (vis-à-vis des millions de travailleur-euses immigré-e-s) sont soutenus inconditionnellement par l'Occident.

Le prototype de l'État-collabo, c'est l'Arabie Saoudite qui tire son immense richesse du pétrole et des pèlerinages.

Il y a 20 ans, l'ancien roi Fahd pouvait proposer un plan de paix au Proche-Orient inspiré des accords d'Oslo. Aujourd'hui, on est en pleine barbarie. Le roi Salmane, de notoriété publique, a financé et armé Al Qaïda et probablement aussi Daesh. Son fils MBS est responsable de nombreux crimes de guerre au Yémen. Il pousse à une guerre contre l'Iran. Il soutient activement le plan Kushner demandant au peuple palestinien d'abandonner toute souveraineté pour devenir le personnel docile d'une hypothétique zone franche. Il s'allie ouvertement à Israël.

Tortures et exécutions capitales sont monnaie courante dans ce pays et le régime n'a pas été vraiment déstabilisé par l'affaire Khashoggi (un opposant découpé à la scie et dissout à l'acide à l'intérieur du consulat saoudien d'Istanbul). MBS continue d'être aidé militairement par Trump et Macron qui lui fournissent les armes les plus sophistiquées.

Les alliés de MBS suivent son exemple, à l'instar des Émirats Arabes Unis qui participent activement à la guerre du Yémen ou de Bahreïn qui pend ses opposants. La Jordanie et le Maroc appartiennent à ce camp.

L'autre dirigeant de cette contre-révolution, c'est l'Égypte du Maréchal Sissi.

L'ancien président Morsi, démocratiquement élu, vient de mourir en prison sans réels soins. L'Égypte a connu deux formidables mouvements populaires qui ont renversé successivement Moubarak et les Frères Musulmans. Le coup d'État de Sissi s'est appuyé pour le museler immédiatement, sur ce mouvement populaire. Le ministre du travail de Sissi a été au début un dirigeant de syndicat indépendant. Au bout du compte, une dictature impitoyable, fidèle alliée de l'impérialisme et participant activement au blocus de Gaza, a éradiqué (en apparence) toute contestation.

Les guerres

Celle d'Irak est en principe terminée. Le pays a été dévasté et fragmenté par l'invasion américaine qui a fait des centaines de milliers de victimes. Surprise : les dernières élections ont mis en tête une coalition comprenant entre autres... le parti communiste.

Au Yémen, il y avait eu en 2011-2012 de grandes manifestations qui avaient abouti au départ du dictateur Saleh au pouvoir depuis plus de 30 ans. Mais le nouveau président, fidèle allié de l'Arabie Saoudite s'en est pris à la minorité Houthi (40 % de la population) considérée comme chiite (ce qui est d'ailleurs partiellement faux). Les Houthis se sont emparés d'une partie du pays dont la capitale Sanaa. Dans cette guerre, les Saoudiens et leurs alliés ont commis de nombreux crimes de guerre et affament la population pour obtenir sa reddition. Cette guerre n'est pas religieuse : dans les années 60, l'Arabie Saoudite soutenait un roi houthi contre des militaires nassériens.

En Libye, l'invasion occidentale et l'assassinat du dictateur Kadhafi ont abouti au chaos et à la fragmentation du pays. De nombreux clans ou petits groupes contrôlent chacun un morceau de territoire. L'ONU a désigné un gouvernement "légal" qui tient la capitale et est soutenu par divers petits groupes. Le Maréchal Haftar, ancien dignitaire du régime Kadhafi, a reçu le soutien (notamment militaire) de l'Egypte, de la Russie et de la France. Il a relancé la guerre civile, à partir de ses positions à l'Est et au Sud du pays (il contrôle les champs de pétrole) pour prendre Tripoli. Toutes les factions participent activement à la mission que l'Union Européenne a assignée à la Libye : arrêter les migrant·es, les emprisonner, les torturer et les rançonner. On trouve des "garde-côtes" libyens parmi tous les protagonistes de cette guerre.

En Syrie, après huit ans de guerre, des centaines de milliers de mort·es et des millions d'exilé·es, la victoire du dictateur Assad (sauvé par ses alliés russes ou iraniens) n'est qu'apparente. Dans les régions qu'il a reprises, il y a toujours des actions armées et des attentats qui signent son impopularité. L'État Islamique, lourdement armé et renforcé par l'arrivée de nombreux/euses volontaires étranger·es, aura, de fait, sauvé la mise de ce régime en faisant passer au second plan l'insurrection populaire. Il n'y a toujours aucun accord possible entre les insurgé·es syrien·nes et les forces essentiellement kurdes qui contrôlent le nord du pays (le Rojava).

En Palestine, l'occupant a considérablement amplifié le sociocide en route. Le suprématisme juif s'affirme sans complexe. La réalité de l'apartheid n'est même plus masquée. Le nettoyage ethnique se poursuit à Jérusalem, dans la vallée du Jourdain et au nord du Néguev. Le blocus de Gaza et les destructions réitérées provoquent une crise sociale dans ce petit territoire. L'occupant emprisonne des enfants, souvent très jeunes, et pratique la torture. Les dirigeants israéliens s'appretent à annexer une partie de la Cisjordanie et demandent aux Palestinien·nes d'accepter leur défaite. Malgré la désunion politique lamentable qui persiste entre les deux gouvernements rivaux, aucun dirigeant palestinien n'est prêt à accepter une telle issue. Pour l'instant, malgré un rapport de force très défavorable, la société palestinienne résiste : en éduquant ses enfants, en essayant coûte que coûte de produire et de ne pas vivre d'assistanat. On est, plus que jamais, dans le cadre d'une lutte anti-apartheid sur un espace unique où 50 % de la population a tous les droits et 50 % n'en a aucun.

Deux grands espoirs : le Soudan et l'Algérie

L'impérialisme et ses alliés peuvent-ils pacifier durablement le monde arabe à leur profit ? Les deux derniers grands mouvements populaires indiquent l'inverse.

Le Soudan a eu le parti communiste le plus puissant d'Afrique et du monde arabe. Très proche du pouvoir, il a été défait en 1971 et pourchassé par la dictature du général Nimeiry. Un autre général, el-Bechir, a pris le pouvoir en 1989 par un coup d'État militaire. Ses 30 ans de dictature sont jalonnés de violences terribles. La guerre contre les populations du sud fera deux millions de victimes en 21 ans. Le Sud Soudan a accédé à l'indépendance en 2011. Au Darfour, dans l'Ouest du pays, la répression qui commence en 1987 a fait 300 000 mort·es et trois millions de déplacé·es. Beaucoup de migrant·es qui cherchent à atteindre l'Europe viennent du Darfour. Le régime a envoyé là-bas une milice paramilitaire, les Janjawids, qui commettent viols, massacres et tortures tout en étant devenus "les garde-frontières de l'Europe".

Un mouvement social très organisé et très coordonné s'est déclenché à la fin 2018 sur les conditions de vie et le prix des produits de première nécessité. Incapable de mater ce mouvement, l'armée a "sacrifié" le dictateur pour mieux conserver le pouvoir. La société civile n'est pas dupe, elle veut la chute du régime. Les Janjawids du général Hemetti ont tiré dans la foule à plusieurs reprises. Pourtant le mouvement ne faiblit pas. Les accords, rapidement dépassés entre militaires et représentant·es de la société civile se succèdent sans rien régler. L'avenir est toujours incertain.

En Algérie, les manifestations ont débuté sur la question de la dignité. En proposant Bouteflika pour un cinquième mandat alors que tout le monde le savait grabataire, la nomenclature a provoqué une réaction assez unanime, dépourvue d'idéologie directrice, mais incroyablement massive. Depuis plusieurs mois, les manifestant·es se comptent par millions et tout le pays est touché. La seule chose qui fait l'unanimité dans les défilés, c'est que le "système" doit être démantelé.

L'armée qui détient la réalité du pouvoir essaie toutes les méthodes. Elle a destitué Bouteflika. Elle a tenté d'organiser des élections bidon. Elle a arrêté plusieurs hauts dignitaires et affaristes proches de l'ancien président. Elle a essayé de diviser le mouvement de protestation en s'en prenant au drapeau berbère. Elle a emprisonné des personnalités de gauche. Pour l'instant, toutes ces manœuvres n'ont pas abouti. Le mouvement manque à l'évidence de ligne directrice et d'alternative, mais il est ferme sur une question fondamentale, la fin d'un système de corruption et de prédatation qui s'est progressivement installé depuis l'indépendance.

Comment manifester notre solidarité, c'est l'objet de ce débat.

Pierre Stambul □



Où va l'Europe ?

On a eu Juncker, le roi de "l'optimisation fiscale" à la tête de la Commission Européenne. Pas de rupture avec Ursula von der Leyen : le néolibéralisme pur et dur reste le credo officiel. Avec un petit clin d'œil aux racistes. La commission chargée de l'immigration (c'est-à-dire de la sous-traitance de l'enfermement des migrant·es aux milices libyennes) aura le doux nom de "commission pour la protection du mode de vie européenne". Ça ne s'invente pas et on se demande quelle sera la prochaine étape, la protection de la race aryenne ? Pendant ce temps, un par un, les pays européens rentrent dans des crises politiques dont on ne voit pas l'issue.

Portugal, Espagne

Le modèle portugais est en crise. Il s'était fait remarquer par une (légère) désobéissance à la Commission Européenne qui exigeait une nouvelle cure d'austérité. Cela avait permis au PC et au "Bloc de Gauche" de soutenir un gouvernement "socialiste" minoritaire. Les salaires de misère et la précarité généralisée provoquent aujourd'hui de nombreuses grèves et des mouvements sociaux.

En Espagne, la droite s'est unie et l'alliance entre Ciudadanos, le Parti Populaire et les néo-fascistes de Vox est aujourd'hui à la tête de la plupart des régions. En face, le PSOE et Podemos n'ont pas su ou voulu s'unir, le premier ne voulant pas rompre avec le libéralisme. Les deux sont incapables d'en finir avec la politique répressive vis-à-vis des

indépendantistes catalans, victimes d'un procès d'un autre âge. On va revoter en novembre.



Italie, une nouvelle marche sur Rome ?

En Italie, Matteo Salvini a provisoirement perdu son pari. Fort de sondages lui promettant un raz-de-marée, il a échoué à provoquer des élections anticipées. L'alliance entre les "cinq étoiles" et le parti démocrate est un réflexe de survie de ces deux partis. Le départ de Matteo Renzi du parti démocrate (il avait détricoté le code du travail quand il était au pouvoir), ne signifie pas nécessairement le retour d'une "gauche italienne". Écarté du pouvoir, Salvini va puiser son inspiration dans l'histoire italienne des années 1920. Il entend occuper la rue et multiplier les manifestations. Il s'appuie sur une poussée de racisme antinoir. Chaque semaine, le public des stades pousse des cris de singe quand un Noir touche le ballon. En toute impunité.

Allemagne



La fin de l'exception allemande

L'AFD, l'extrême droite raciste, dont certains dirigeant·es font référence au Troisième Reich, obtient à présent des résultats comparables aux grands partis de l'extrême droite européenne : 25 % en Saxe et 23 % dans le Brandebourg. Ça fait peur, non ?



Grande-Bretagne

C'est brutalité contre brutalité. D'un côté l'Union Européenne veut faire payer le plus cher possible le Brexit, histoire de décourager tout pays qui voudrait imiter cette sortie. De l'autre, Boris Johnson se comporte en imitateur de Trump, prêt à passer en force, même s'il est clairement minoritaire sur sa stratégie.

Il fait le pari de l'incapacité de ses opposant·es à s'unir. Pour l'instant, le camp des patrons proeuropéens refuse clairement la perspective d'une arrivée au pouvoir de Corbyn.



Colombie

En 2016, les pressions avaient été énormes sur les dirigeant·es des FARC pour qu'iels signent la paix avec le gouvernement après plus d'un demi-siècle de guerre. Où en est-on ? Les paramilitaires et les grands propriétaires sont revenu·es dans les zones autrefois tenues par les FARC, assassinant paysan·es et syndicalistes. Les ancien·nes guérilleros qui ont fait le pari du retour à la vie civile subissent des inculpations ou des exécutions sommaires. Du coup, un dirigeant des FARC, Yvan Marquez, annonce la reprise de la lutte armée.

Yémen

La coalition que l'Arabie Saoudite soutient est en train d'éclater. Les séparatistes d'Aden (plus ou moins armés par les Emirats Arabes Unis), se sont emparés de la ville, accélérant la fragmentation du pays et la disparition de toute forme d'État. Ces périéties n'effacent pas la stratégie saoudienne qui organise la famine du peuple yéménite pour faire capituler le camp houthi.



Afghanistan

C'était devenu un secret de polichinelle, Trump négociait, dans le dos du gouvernement afghan installé par les troupes occidentales, avec les Talibans. Le dernier attentat contre les troupes états-uniennes à Kaboul a provisoirement mis fin aux discussions. Mais il ne fait pas de doute qu'à terme, Trump ou ses successeurs leur remettront le pouvoir.



Inde

Après sa nette victoire électorale, Narendra Modi attise les possibilités d'affrontement. Il a révoqué

l'autonomie du Cachemire, province à majorité musulmane, prenant à revers les dirigeant·es de la région qui s'efforçaient de donner une alternative (par le vote) à ceux/celles qui prônent la lutte armée. Dans l'État d'Assam, près de deux millions de musulman·es ont été déchu·es de leur nationalité et deviennent apatrides.



Israël

Seule satisfaction après les nouvelles élections, le pays est momentanément ingouvernable. L'issue la plus probable après les marchandages qui s'annoncent, c'est une "grande coalition" (entre criminels de guerre) qui ne devrait plus être dirigée par Nétanyahou. Du coup, la prison se rapproche pour ce sinistre individu, on se console comme on peut.

Il n'y a rien à attendre de Benny Gantz, contre qui un Palestinien ayant aussi la nationalité néerlandaise a déposé une plainte pour les crimes de guerre commis à Gaza en 2014. Gantz a montré à plusieurs reprises sa brutalité et son mépris de la vie humaine.

L'électorat palestinien s'est divisé entre abstentionnisme et vote pour la "liste unie" qui obtient 13 députés (sur 120). Cette liste s'est divisée aussitôt après le vote : les communistes sont prêts à soutenir Gantz, ce que refuse absolument le Balad (extrême gauche).

Peu avant les élections, Nétanyahou avait interdit à deux députées états-uniennes (Ilhan Omar et Rashida Tlaib, respectivement d'origine somalienne et palestinienne) de voyager en Palestine. Bernie Sanders lui avait rétorqué qu'il y avait une contradiction entre cette interdiction et le fait de recevoir des sommes très importantes votées par le Congrès.

Pierre Stambul □

L'Émancipation

syndicale & pédagogique

Laïcité (première partie)

La loi de 1905, enjeux d'hier et d'aujourd'hui

Le présent dossier n'a pas pour objet d'embrasser l'ensemble des problématiques liées à la laïcité. Dans ce numéro nous abordons principalement la clef de voûte de la laïcité institutionnelle, à savoir la loi de 1905. Son élaboration, son contenu et les attaques dont elle est l'objet.

Une première remarque en préambule : cette loi n'emploie pas le mot "laïcité" ni d'ailleurs "religion", et une seule fois "Église" ! La loi de 1905 est la loi de "séparation des Églises et de l'État", elle parle de "culte" mais pas de religion.

Car il y a deux façons de comprendre le terme "religion" :

- la religion comme un ensemble de croyances individuelles donc relevant de la sphère privée ;

- la religion comme corpus d'idées et de pratiques, plus ou moins structurée et ayant un point de vue sur le sens de la vie, les valeurs qui doivent s'appliquer dans la société et au final une conception de la société. Elle donne des indications sur quel but tendre, et comment organiser la société pour l'atteindre. Toute religion importante se structure comme un appareil, l'Église pour les chrétien·nes, qui défend des intérêts matériels et politiques : elle est avant tout une force politique et sociale – au mieux conservatrice et obstacle à l'émancipation – et le fond du problème est là.

C'est cette réalité qui est concernée par la loi de 1905, comme le montrent d'ailleurs les débats de l'Assemblée. D'où la notion de "culte" (un religieux étant un "ministre du culte") : c'est une forme collective d'hommage à une divinité – qui suppose une organisation matérielle – et pas un acte individuel d'expression de sa foi.

La loi ne traite donc pas des questions d'expression individuelle de convictions religieuses. D'une façon générale, elle ne règle pas toutes les questions liées à la laïcité et ne prend pas position sur tous les sujets.

Quelques rappels ensuite pour aider à la compréhension de ces questions :

- la Séparation remplace et s'oppose à la politique concordataire, que nous présentons donc en premier ;

- la loi de 1905 n'est pas une loi de "pacification" comme on le lit souvent, surtout en ce qui concerne l'Église catholique qui lui sera toujours hostile. Le terme "laïcard" vient de cette époque, et des milieux les plus réactionnaires... et certains courants qui l'utilisent à l'occasion feraient mieux d'y réfléchir à deux fois.

- il faut plutôt parler de la loi de 1905 comme une loi de compromis ; compromis entre les classes (mouvement ouvrier et bourgeoisie), compromis entre différentes forces au sein de chaque classe, compromis entre appareils (appareil d'État républicain et appareil catholique). La loi s'intègre dans un processus de laïcisation sur le long terme, dans une situation où le rapport de forces est favorable, comme le code du Travail, la Sécurité Sociale, le statut général de la Fonction publique...

- les femmes sont totalement – ou presque – absentes de cette histoire, au moins en tant que dirigeantes. Rappelons, qu'à cette époque, elles ne sont ni électrices ni éligibles. Pour autant, elles jouent un rôle important dans certaines organisations laïques, représentant même une minorité non négligeable dans leur direction nationale.

Dossier coordonné par Quentin Dauphiné □

SOMMAIRE

page II Petits rappels sur le Concordat en France

page IV Ce qui s'est (réellement) joué en 1905

page VIII Les attaques contre la loi de 1905

Petits rappels sur le Concordat en France

Depuis la rentrée 2018, le gouvernement a commencé à travailler sur de possibles modifications de la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État. C'est tout l'édifice de la laïcité institutionnelle qui serait remise en cause ! Des militant·e·s ont caractérisé à juste titre l'inspiration gouvernementale de "néo-concordataire". À quelles réalités renvoie cette notion ?

Le Concordat est un dispositif organisant la relation entre pouvoir temporel et spirituel... et cette question a une très longue histoire.

L'évêque et le pouvoir

Bien sûr, le rapport entre les religions et le pouvoir politique se pose depuis toujours. Quelques rappels s'imposent donc.

Avec l'Empire carolingien (IX^e siècle), le cadre est posé : l'enjeu principal, c'est celui du contrôle de la nomination des évêques. L'évêque est le personnage central de l'Église, il est responsable de l'ensemble des cérémonies religieuses sur son territoire : le diocèse (les curés des paroisses officient par délégation des pouvoirs de l'évêque). Contrôler l'investiture de l'évêque, c'est contrôler une puissance idéologique, mais aussi financière voire militaire.

Puis surviennent deux changements. Tout d'abord, la "réforme grégorienne" (fin XI^e siècle) : la mise en place d'une organisation très hiérarchique centrée autour du pape (l'évêque de Rome). On passe d'une organisation collégiale à une organisation centralisée, le pape ayant non seulement une prééminence au sein de l'Église, mais revendiquant aussi une prééminence politique par rapport aux pouvoirs temporels ("théocratie pontificale"). Cette organisation centralisée et verticaliste est fondamentale, elle donne une spécificité à l'Église catholique par rapport aux autres appareils religieux. Logiquement, elle entre en conflit avec les pouvoirs temporels pour la nomination des évêques.

Ensuite, il y a le fait que l'émergence d'un pouvoir central fort dans l'Église se double de l'émergence de l'Église comme appareil d'État : voici un appareil religieux qui contrôle un territoire, celui des "États pontificaux" en Italie. La papauté, c'est donc aussi une diplomatie d'État, une politique de puissance, voire une politique militaire. **C'est un point central pour comprendre la loi de 1905 : l'Église catholique est dirigée par le Vatican, en fonction de ses préoccupations propres.**

Le Concordat napoléonien

Un concordat, c'est une façon de "régler" la question des relations entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel. C'est d'abord un accord entre deux entités étatiques (dont le Saint-Siège). Cet accord définit d'une part le fonctionnement et les droits de l'Église dans un pays donné, et d'autre part quel contrôle l'État concerné peut exercer sur l'Église.

En France, c'est le Concordat conclu en 1801 entre Napoléon et la papauté qui va s'appliquer jusqu'en 1905. Cet accord comporte deux parties : l'accord proprement dit et d'autres dispositions ajoutées unilatéralement par Napoléon Bonaparte dans la foulée (les "articles organiques").

Pourquoi un tel accord ? Pour Napoléon, les religions sont utiles pour maintenir l'ordre social, et plus particulièrement renforcer son propre pouvoir. Il ne le cache pas : "C'est en me faisant catholique que j'ai gagné la guerre de Vendée, en me faisant musulman que je me suis établi en Égypte, en me faisant ultramontain que j'ai gagné les esprits en Italie. Si je gouvernais le peuple juif, je rétablirais le temple de Salomon" (1).

Mais... si toutes les religions sont utiles pour maintenir l'ordre social, il y en a une plus utile que d'autres : la religion catholique, car c'est la plus hiérarchisée et donc la plus susceptible d'assurer l'obéissance des fidèles au pouvoir d'État. C'est d'ailleurs pourquoi Napoléon encourage la mise en place d'une organisation hiérarchique chez les autres confessions (juive et protestante).

Ensuite, le pouvoir possède un contrôle étroit sur l'Église : les évêques doivent prêter serment de fidélité, aucune correspondance du pape ne peut être reçue sans autorisation du gouvernement, toute réunion d'instance ou décision doctrinale doit avoir son accord préalable, etc.

En contrepartie, la vie sociale doit s'organiser selon les principes des religions "reconnues" (judaïsme, protestantisme, catholicisme). Les religions des composantes de l'État sont considérées comme des sortes de services publics, et imposent leurs normes. Cela implique – les

(1) Déclaration au Conseil d'État, le 1^{er} août 1800.

bons comptes font les bons amis – un financement public important des religions (exemple : l'État paie salaires et retraites des religieux).

Le Concordat napoléonien, sous une forme très nette, exprime le contenu politique et social de tout concordat. À savoir préserver la hiérarchie sociale, en s'adjointant des appareils religieux qui apporteront une caution idéologique à cette hiérarchie dont ils constituent une fraction de la classe dirigeante.

Le beurre et l'argent du beurre : la reconquête catholique

Le Concordat cadre les rapports entre l'État et les Églises jusqu'en 1905. Mais la situation évolue tout de même, car la France connaît plusieurs régimes : Restauration (1815), Monarchie de Juillet (1830), une très brève Seconde République puis le Second Empire (1851).

Trois traits marquent cette période.

Il y a de manière apparemment paradoxale, une rupture partielle avec le Concordat. "Rupture" au sens où – tout en conservant ses avantages – l'Église s'affranchit en partie du contrôle de l'État sur les clercs.

En parallèle, le budget des cultes ne cesse de progresser, renforçant l'appareil de l'Église : en 1875, il dépasse celui de l'école publique !

Enfin et surtout, une question décisive apparaît : la question scolaire. La bourgeoisie française pose les bases d'une scolarisation de masse (loi Guizot de 1830 instituant l'obligation de créer des écoles normales d'instituteur·es dans chaque département). L'Église est plus que réticente à cette idée, ayant une hostilité de principe à une éducation pour l'ensemble du peuple. Mais elle y fait face, car il faut préserver son emprise sur les masses, pour continuer à imposer ses valeurs à l'ensemble de la société.

Elle élabora donc un discours sur l'éducation opposé à celui des socialistes et des républicains sociaux (à l'époque pas encore nettement séparés). Ces derniers défendent le droit à l'éducation, qui implique le devoir pour l'État de garantir ce droit. L'Église, quant à elle, préfère la notion de "liberté d'enseignement" : il y a un devoir d'éducation de la part de la famille – plus précisément du chef de famille. En contrepartie, il a le droit que l'enseignement dispensé se fasse selon ses convictions religieuses, y compris dans l'école publique : l'Église entend disposer de structures d'enseignement qui lui soient propres, et "en même temps" contrôler l'enseignement donné dans les écoles publiques.

"Liberté de l'enseignement" ?

Ce concept est central dans l'idéologie scolaire catholique. Avec celui de "besoin scolaire reconnu", à la base de la loi Debré : l'État finance les écoles privées... autrement dit le public finance son propre concurrent.

Ces deux notions, en apparence séduisantes, constituent d'ailleurs un défi pour le mouvement ouvrier aujourd'hui : celui d'opposer un discours scolaire alternatif.

Quoi qu'il en soit, l'Église ne perd pas de temps.

Elle procède d'une part au développement d'un réseau d'enseignement confessionnel financé par l'État : dans les années 1870, il scolarise environ 1,4 million d'élèves des écoles primaires, soit 35 % de la population scolaire.

Elle entend d'autre part modeler l'école publique, contrôler ses contenus et leur conformité avec le dogme. Ainsi l'instruction religieuse est une matière d'"enseignement" importante. De même, des comités de surveillance locaux – où siègent des religieux – sont créés pour surveiller l'enseignement des instituteur·es. Et enfin – fait peu connu – une partie des enseignant·es des écoles publiques sont en fait des religieux : quoi de plus pratique, pour s'assurer que l'enseignement se fera en conformité avec la volonté de l'Église... que de le faire assurer par des religieux ? C'est l'aboutissement logique du Concordat : puisque la religion est un service public et que les clercs sont des fonctionnaires, pourquoi ne pourraient-ils pas venir exercer dans les écoles publiques ? Ainsi, au début de la III^e République, un tiers des 80 000 enseignant·es sont des religieux... qui sont donc au final les plus nombreux si on les ajoute à ceux du secteur confessionnel. Le fer de lance de ce personnel enseignant religieux, ce sont les congrégations, organisations directement reliées au pape.

Le contrôle de l'école publique est encore renforcé avec la loi Falloux. Survenant après l'écrasement sanglant de la révolte ouvrière de 1848 ("journées de juin"), elle résulte de l'alliance ponctuelle entre l'Église et la bourgeoisie conservatrice contre le mouvement ouvrier naissant et ses espoirs d'émancipation par la lutte des classes... et constitue l'apogée du contrôle de l'enseignement par les cléricaux. Plusieurs points de cette loi sont taillés sur mesure pour eux (par exemple pour le financement des écoles privées), mais elle prévoit aussi une nouveauté qui montre bien le mépris dans lequel elle tient l'école et qui scandalise à juste titre les instituteur·es. À savoir les exigences pour enseigner : alors que l'instituteur·e doit disposer d'un brevet de capacités obtenu après examen... dans les écoles privées, l'enseignant·e congréganiste n'en a pas besoin. Le fait d'être un prêtre, un simple certificat de stage délivré par le supérieur... voire une simple "lettre d'obéissance" (d'autorisation) de l'évêque s'il s'agit d'une femme.

Les choses sont clairement dites : l'objectif de l'enseignement catholique n'est pas prioritairement l'acquisition de savoirs, mais d'inculquer l'obscurantisme monothéiste et le respect de l'ordre social existant.

Avec la loi Falloux, pour l'aile gauche des républicains et les socialistes, l'Église apparaît pour ce qu'elle est depuis toujours : un ennemi de classe. L'antagonisme sera durable et ne provient pas d'un malentendu. □

Ce qui s'est (réellement) joué en 1905

Le triomphe et l'approfondissement du Concordat vont finir par rencontrer une résistance, et le rapport de forces commencer à s'inverser. L'adoption de la loi de 1905 est le résultat non pas d'une "œuvre de paix" comme on le lit souvent, mais d'un rapport de forces. Et de compromis.

L'installation de la III^e République va enclencher une confrontation de plus en plus aiguë avec l'Église catholique, pour déboucher sur la rupture définitive avec la loi de 1905. Pour quelles raisons ?

La France, enjeu majeur pour l'Église

Il y a tout d'abord les choix politiques du Vatican. Pour lui, ce qui se passe en France est fondamental.

Rappelons encore une fois que le Saint-Siège est une puissance matérielle, étatique voire militaire en Italie du fait des États pontificaux (voir la carte ci-contre)... réalité qui connaît une rupture dans les années 1870. En effet, l'achèvement de l'unité italienne entraîne la perte des États pontificaux : le but du Vatican est de les récupérer, y compris par des interventions militaires étrangères contre l'État italien. Or, traditionnellement, sous le Second Empire, la France était l'État qui préservait les États pontificaux, y compris par l'envoi de forces militaires. Le but du Saint-Siège est donc d'influencer la politique française. Il ordonne des campagnes électorales catholiques, finance des journaux... En 1873 une pétition collective d'évêques va jusqu'à demander une intervention armée (une invasion en d'autres termes) de la France en Italie pour "le rétablissement du pouvoir temporel du pape", rien de moins ! Une telle démarche collective est d'autant plus remarquable qu'elle est rare. Et loin de se concentrer sur des questions religieuses, elle montre bien la préoccupation majeure de l'Église : les intérêts matériels et politiques d'un petit État.

Par ailleurs, la France est une composante importante de l'appareil de l'Église, du point de vue des "ressources humaines" elle est très loin d'être négligeable : c'est un pays qui compte 200 000 religieux. Une partie d'entre eux ne contribuent pas seulement à l'ossature de l'Église, mais aussi au niveau international (par exemple dans les colonies).

En outre, un autre point qu'il faut garder en tête : en même temps qu'elle peut potentiellement constituer un point d'appui majeur, la France est perçue comme la source d'un danger majeur pour la puissance

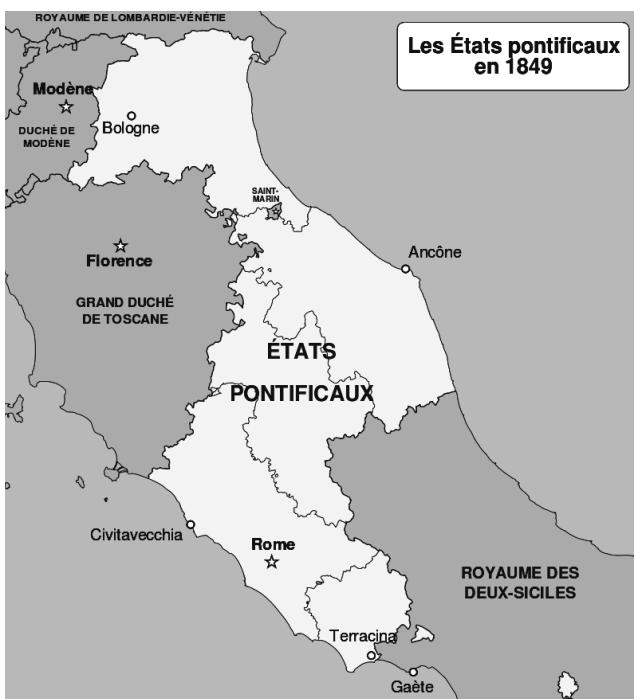
réactionnaire que constitue la papauté. Comme on l'a vu, il y a bien sûr la menace du socialisme qui a surgi de manière spectaculaire avec la Commune. D'autre part, danger tout à fait concret, il y a la politique de laïcisation progressive de la Troisième République. Elle promulgue une série de lois menaçant la suprématie de l'Église : gratuité scolaire (dans le premier degré !), laïcisation des programmes... si les lois scolaires de Jules Ferry sont assez bien connues, la loi Goblet de 1886 l'est moins et pourtant elle entraîne des changements significatifs. En effet, elle programme la fin du financement des écoles privées et la laïcisation complète du personnel enseignant dans les écoles primaires publiques. Avec la loi Goblet, ça couine dans les bénitiers...

Remarquons que la politique de laïcisation en France est moins brutale que celle d'autres gouvernements. Par exemple le "Kulturkampf" en Allemagne dans années 1870-1880, moment de conflit entre l'État et l'Église catholique, se déroule de façon beaucoup plus violente : des mesures discriminatoires touchent les catholiques, plus de 1000 prêtres sont emprisonnés, certains prêtres allemands sont déchus de leur nationalité et exilés... pour autant, il ne vise pas à mettre en place une laïcité stricto sensu.

Malgré cela, la France est perçue comme un enjeu et une menace plus importants. Les éléments ci-dessus expliquent pourquoi la réaction vaticane est très vive par rapport à ce qui se passe en France. Il faut en ajouter un dernier, qui n'est pas le moindre : la crainte permanente de la "contagion" qui pourrait se produire en Europe à partir de l'évolution française. Élément très présent tout au long de la période, y compris lors de l'adoption de la loi de 1905 et ses suites immédiates.

Une stratégie politique cléricale variable

Dans le même temps, ce qui va aiguiser le conflit, l'évolution politique de l'Église catholique se fait vers la droite, dans un sens encore plus réactionnaire. Mentionnons par exemple la formulation des doctrines de l'Immaculée conception, de l'Infaillibilité pontificale... l'élément le plus achevé de cette évolution est l'encyclique



Syllabus qui condamne “les principales erreurs de notre temps” au nombre de 80 (le rationalisme “absolu” mais aussi “modéré”, les droits des femmes, la démocratie, la laïcité... et même la liberté de religion : comment peut-on mettre sur le même plan la vérité et l'erreur en donnant les mêmes droits à toutes les religions ?). Il faut signaler que le Saint-Siège n'a pas été signataire de la **Déclaration universelle des droits de l'Homme**, document pourtant peu contraignant (1).

La stratégie politique vaticane s'intègre dans une situation sociale et politique française elle-même en évolution : le rapport de forces change peu à peu, ce dont témoigne la laïcisation progressive, et d'ailleurs il change au niveau européen plus globalement. Dans ce contexte, la papauté opte tout d'abord pour le “Ralliement”. Il s'agit de ne plus lier le destin de l'Église à l'extrême-droite monarchiste, qui est en déclin. Car après tout, la forme de régime n'est pas la question centrale : le principal, c'est que le régime politique consacre et préserve le poids de l'Église dans la société. Ainsi on peut tout à fait imaginer une République... chrétienne. L'un des dirigeants des assomptionnistes, le dit tout à fait ouvertement : “Attaquons toutes les lois de malheur et poussons tous les catholiques, royalistes, bonapartistes, républicains, à unir leurs efforts pour essayer loyalement d'établir en France une République chrétienne [...] Le terrain catholique est une citadelle où se réfugient les chrétiens décidée à repousser les assauts de l'armée juive-maçonnique, à lui disputer pied à pied toutes les conquêtes, toutes les libertés, toutes les vertus nées du christianisme” (*La Croix* du 7 août 1888).

Cet effort d'adaptation ne sera que partiel, mais produira une évolution : l'apparition d'un courant particulièrement nocif et virulent, à savoir le “catholicisme social”. Son fondement théorique est l'encyclique **Rerum novarum** (1891) par Léon XIII. L'Église se dote ainsi d'une “doctrine

sociale” d'accompagnement du capitalisme, et débute une démarche d'implantation en direction de la classe ouvrière déchristianisée... avant tout pour combattre les progrès du mouvement ouvrier. Le “démocratie chrétienne” et ses différents avatars (jusqu'à la CFDT) en seront la face “présentable”, l'intégrisme version Christine Boutin la face moins hypocrite.

Mais avec l'Affaire Dreyfus, le naturel revient au galop. Le commandement militaire étant l'un des secteurs d'État le plus lié à l'Église catholique, celle-ci choisit le camp des anti-dreyfusards. Il serait long et fastidieux de citer tous les propos réactionnaires et antisémites de l'Église et de la presse catholiques à cet égard.

En tout état de cause, l'Affaire Dreyfus constitue le moment de l'inversion du rapport de forces entre laïques et cléricaux, entraîne l'émergence du “Bloc des gauches” qui va gagner les élections de 1902. Il y a maintenant une alliance entre le socialisme et une partie de la bourgeoisie, pour réaliser la Séparation, voire davantage comme l'espère par exemple Jean Jaurès.

La loi de 1905

Sans entrer dans les détails des débats – au sein du Parlement ou dans la société – concernant la loi de 1905... on abordera ici des éléments de son contenu et des suites de son adoption, en lien avec les enjeux du projet Macron-Castaner de “réécriture” de la loi.

Avant même la loi de 1905 de Séparation, il y a un préalable incontournable, à savoir la classique loi sur les associations de juillet 1901. C'est un fait peu connu aujourd'hui, mais la loi de 1901 est à l'époque considérée comme une loi laïque. Pourquoi ? Car dans une optique de Séparation, l'Église comme forme d'organisation perdra ses avantages par rapport aux autres groupes. Pour autant, elle existe encore, il faut donc lui donner un cadre juridique où par la force des choses elle serait à égalité avec les autres formes d'organisations. C'est précisément cette idée d'égalité et de “banalisation” que l'Église combat. Elle le dit ouvertement, y compris dans des encycliques papales, la démocratie est incompatible avec son organisation hiérarchique. L'évêque de Quimper écrit par exemple tranquillement dans le journal *Le Siècle* en 1904 qu'il n'est pas question que l'Église accepte de s'organiser dans un cadre associatif, car ce serait “la négation du pouvoir hiérarchique et [...] la suppression de la direction du Saint-Père ; car c'est le monde à l'envers : au lieu de faire partir la voix dirigeante d'en haut, on veut la faire partir d'en bas”.

Il faut remarquer que d'une certaine façon l'Église obtient gain de cause sur la question associative (voir plus loin) : cela fait partie des compromis de la loi de 1905.

Passons maintenant au rappel de dispositions importantes de la loi.

(1) Elle ne l'acceptera formellement qu'en 1964-1965. Et encore, pour ses intérêts propres : le concile Vatican II a estimé que la notion de “liberté religieuse” pouvait être utile pour le développement du catholicisme...



Caricature parue dans *Le Rire* 20 mai 1905

Les articles 1 et 2 : ils constituent un compromis, articulant la garantie de liberté de culte et le fait que l'État ne leur reconnaît aucun privilège (et en fait ne les reconnaît pas du tout). Tout au plus la question du budget des cultes dont la suppression est annoncée, cristallise certains débats. En fonction de l'orientation politique face à laïcité aujourd'hui, les gens insisteront davantage sur l'article 1 ou sur l'article 2...

Les articles 1 et 2

Article premier

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2

La République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes [...].

C'est après que les difficultés commencent... On peut dire que le rapport de forces s'organise autour de trois questions : 1/ l'argent : que va-t-il advenir des biens de l'Église (ils sont donnés par l'État depuis le Concordat), et de ses avantages financiers ? 2/ comment l'Église va-t-elle s'organiser pour gérer ces biens ? 3/ quel contrôle de tout cela par l'État, quel rôle va-t-il jouer ?

Ces trois questions vont se poser jusqu'à aujourd'hui.

(2) Avec le recul, il apparaît que ces propositions de bon sens auraient paradoxalement pu permettre de régler dans le respect de la laïcité l'inégal accès des croyant·es de différentes confessions à des lieux de culte décents.

Le nerf de la guerre

On l'aura compris, les richesses matérielles, l'argent sonnant et trébuchant, est une préoccupation majeure de l'appareil catholique. Le budget des cultes est donc supprimé, même si certains avaient imaginé dans le passé une Séparation sans suppression du budget des cultes (en mode "séparons-nous mais restons amis"). C'est un affaiblissement important pour l'appareil religieux catholique.

Le budget des cultes n'est qu'un aspect. L'autre aspect est notamment celui des possessions immobilières (bâtiments, lieux de culte...). Une distinction est faite entre les possessions acquises après le Concordat de 1801 (qui restent propriété d'Église), et celles acquises avant qui appartiennent à l'État (l'immense majorité). La loi prévoit que l'usage de ces biens reste à l'Église, dans le cadre des "associations cultuelles" qu'elle doit constituer d'ici un an. Dans ce cadre est prévu un inventaire contradictoire des biens détenus dans les bâtiments religieux (ce qui n'est pas destiné au culte sera considéré comme propriété d'État).

La question des biens concerne en particulier les bâtiments : les bâtiments servant au culte appartiennent à l'État, mais leur usage est laissé gratuitement (article 13 : "Les édifices servant à l'exercice public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations appelées à les remplacer"). Un débat a d'ailleurs lieu, notamment chez les socialistes, sur la possibilité d'aller plus loin concernant l'usage de ces bâtiments : bâtiments utilisables par tous les cultes, et pas seulement catholiques ? Un usage de type "communiste", faisant de ces endroits des lieux où la religion peut être pratiquée, mais plus largement toute une palette d'activités sociales et culturelles ? (2)

Quel contrôle de l'État ?

Cette question occupe toute une partie de la loi : la dernière partie, en tout plus de deux articles soit plus du quart du total des articles de la loi. Quand on s'y penche aujourd'hui, on pourrait les considérer comme montrant une méfiance (justifiée) et une volonté de contrôle très fortes. Un seul exemple, l'article 35 : "Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans". Mais il faut se rappeler que l'on sort d'un Concordat autrement plus tatillon d'une part, et que dans la réalité, beaucoup de ces dispositions seront peu voire pas du tout appliquées.

Quelle organisation de l'Église pour gérer les biens ?

Comment l'Église va-t-elle s'organiser pour gérer ces biens ?

Les débats sur la loi de Séparation font apparaître à ce sujet une difficulté.

D'une part si l'État ne reconnaît aucun culte, l'Église ne bénéficie plus de priviléges et donc sa forme d'organisation rentre dans le droit commun, avec les mêmes droits que les autres formes d'organisation : logiquement, elle devrait rentrer dans le cadre de la loi de 1901.

Mais "en même temps", il faut prendre en compte le fait que l'Église refuse de s'organiser selon ce modèle, considéré comme étant égalitaire et démocratique et donc étranger à sa conception de la société et de l'organisation (voir plus haut).

La contradiction se marquera par une concession considérée comme importante dans l'article 4 : "Dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers" seront transférés "aux associations qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, se seront légalement formées".

Avec une telle formulation, si un conflit surgit dans une association religieuse (scission ou autre), la justice se prononcera en fonction des règles de l'Église et non en fonction du droit commun. Jaurès l'explique d'ailleurs très bien au cours des débats parlementaires.

Pour autant, l'Église catholique ne peut admettre un tel projet, pour les raisons déjà indiquées. Ainsi, le projet prévoit de mettre en place des "associations cultuelles" reconnaissant implicitement les particularités de l'organisation de l'Église catholique : au bout d'un an, c'est à elles que seront transférés les biens et la gestion des bâtiments religieux, dont ceux récupérés par l'État. Ce sont donc des associations différentes du modèle courant, une concession importante des laïques : les "associations cultuelles", élément décisif.

Comment cela va-t-il se conclure ?

Dans l'immédiat, il n'y aura pas de solution : alors que les protestants et juifs constituent tous des "associations cultuelles", le pape interdit aux évêques catholiques de le faire. Cela renvoie à l'encyclique papale **Vehementer nos (Notre colère)** qui indique clairement les enjeux idéologiques – et les consignes aux évêques – de la part de la papauté. À savoir encore et toujours le refus de structures associatives respectant les principes démocratiques même bourgeois : "les dispositions de la nouvelle loi (3) sont, en effet, contraires à la Constitution suivant laquelle l'Église a été fondée par Jésus-Christ". "Il en résulte que cette Église est par essence une société inégale, c'est-à-dire une société comprenant deux catégories de personnes : les pasteurs et le troupeau [...] Contrairement

à ces principes, la loi de séparation attribue l'administration et la tutelle du culte public, non pas au corps hiérarchique divinement institué par le sauveur, mais à une association de personnes laïques". On aboutit à une impasse : la Séparation a été faite mais l'Église ne rentre pas dans le cadre prévu (aucune "association cultuelle" catholique n'est constituée), elle est en quelque sorte hors-la-loi... de guerre lasse, le gouvernement promulgue une loi en 1907 qui considère que les prêtres des Églises peuvent y officier en tant qu'"occupants sans titre" : une sorte inédite de squatteur !

Ce désaccord politique se double d'un conflit imprévu, celui sur les fameux "inventaires" qui suivront la loi : dans les zones de forte implantation catholique ils donnent lieu à des affrontements. Parfois des centaines de paysans armés viennent empêcher les inventaires, voire se barricadent avec le curé à l'intérieur de l'église.

Mais cela va "bien se finir" : en 1924, les relations diplomatiques sont rétablies avec le Vatican, c'est un changement d'attitude de la majorité de la bourgeoisie française (voir l'article suivant). Dès lors un accord se fait, l'Église catholique constitue des associations cultuelles nommées "associations diocésaines" qui existent encore telles quelles aujourd'hui.

D'une certaine manière, la loi de 1905 constitue le moment où le rapport de forces en faveur de la laïcité est le plus favorable. Pour des raisons de conjoncture politique, mais aussi pour des raisons plus profondes liées aux rapports de forces entre classes, à la montée du mouvement ouvrier qui conclut une alliance avec une partie de la bourgeoisie. Tout en restant une loi de compromis, comme on l'a indiqué, le catholicisme garde des avantages, notamment par rapport aux autres cultes. Le rapport de forces évoluera de manière différente par la suite. □



(3) La loi de Séparation (NDLR).

Les attaques contre la loi de 1905

La réalité des politiques anti-laïques est une réalité établie. Son aspect le plus spectaculaire est le financement des écoles privées, qui reçoivent sans cesse des cadeaux comme avec la dernière loi sur l'école de Blanquer. De même que pour baisser le "coût du travail" il faut à un moment donné démanteler les garanties collectives (code du Travail, statuts...)... une politique réactionnaire s'attaquera à un moment donné à la loi de 1905. Macron y a d'ailleurs pensé...

Il n'est pas question ici de revenir sur l'ensemble de la législation anti-laïque ou des contournements à la loi de 1905 depuis un siècle, ni sur la question majeure du financement public de l'enseignement catholique. En revanche quelques rappels permettent de mettre en perspective les changements qui surviennent.

Un nouveau contexte

La date de 1924 marque une inflexion importante. Il y a le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège et un accord sur les "associations diocésaines". Mais plus globalement c'est un compromis et une alliance entre la bourgeoisie et l'Église qui commencent à se mettre en place. Après une rupture qui est allée assez loin, on revient à une forme d'alliance sans aller jusqu'au retour au Concordat. Pourquoi ? Parce que maintenant la principale menace, c'est la menace révolutionnaire : elle a pris corps en Russie, a abouti à de grandes luttes sociales et à des tentatives de prise du pouvoir dans d'autres États. Il y a donc le spectre de la révolution mondiale incarné à leurs yeux par l'Internationale communiste, et considéré comme une menace réelle. Mais il y a aussi le danger – réel ou imaginaire – des partis sociaux-démocrates : souvenons-nous que leurs directions (et encore plus leur base militante) maintiennent formellement une perspective même lointaine d'expropriation des capitalistes. Dès lors, l'Église jusqu'alors liée à des résidus d'Ancien Régime mais qui peut s'adapter au nouveau régime (cf. le "Ralliement" déjà esquissé) (1), peut constituer un allié : une aide pour justifier idéologiquement et défendre politiquement le système capitaliste. Elle est considérée comme beaucoup moins menaçante pour la bourgeoisie que ne l'est le mouvement ouvrier.

Dès lors, une série de concessions auront lieu, il serait trop long ici d'évoquer l'ensemble des lois anti-laïques. Rappelons que la période du régime de Vichy est une étape fondamentale : elle aboutit au rétablissement provisoire du financement de l'enseignement catholique, et aussi à des modifications de la loi de 1905 permettant de développer le subventionnement par les collectivités (pour les bâtiments notamment). Ces modifications resteront en place. L'autre étape majeure est la loi Debré de 1959, qui sauve littéralement un enseignement catholique qui perdait du terrain et qui était sur le point de fermer nombre d'établissements.

Venons-en aux années 2010.

La "Manif pour tous" : quitte ou double

La "Manif pour tous" ne rentre pas à proprement parler dans le sujet. En effet, elle ne se concentre pas sur la loi de 1905 mais sur celle concernant le "mariage pour tous". En revanche, elle constitue de manière nette une force cléricale anti-laïque. Ses manifestations nationales s'appuient sur les réseaux de l'Église catholique, par le biais d'associations diverses et variées : selon les chiffres policiers (sic), elle rassemble jusqu'à 340 000 personnes dans ses manifestations nationales à Paris. L'Église catholique est la seule force capable de fournir les moyens financiers nécessaires. Bien entendu, comme toutes les questions majeures qui la concernent (discussion de la loi Debré par exemple), elle agit en cohérence avec les décisions vaticanes.

Tout cela a une signification claire : l'Église fait le choix politique non pas d'une influence indirecte par le biais de réseaux politiques, mais en mobilisant directement

(1) Encore que les choses ne sont pas si tranchées. Si le rapprochement avec la bourgeoisie se concrétise notamment par la condamnation par la papauté de l'Action française (la principale force d'extrême-droite monarchiste de l'époque)... le clergé reste en grande partie influencé idéologiquement par elle. Son engagement massif – quoi qu'il en dise encore aujourd'hui – dans la Collaboration aux côtés du régime de Vichy, trouve là une de ses sources.

par l'action de rue pour la première fois depuis le début des années 1980 (mobilisations contre la loi Savary).

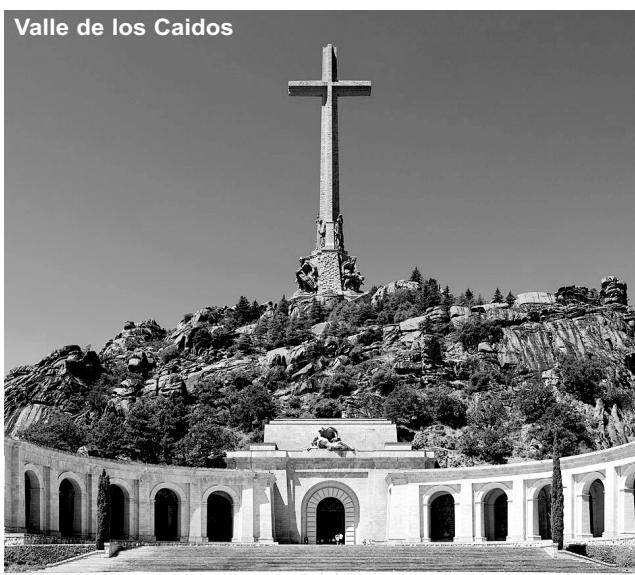
Ce choix politique est un échec. Peu de temps après, les scandales sexuels divers et variés (ou plutôt leur révélation) vont occuper le devant de la scène médiatique : l'Église devient encore plus discréditée – et à juste titre –, c'est une bonne nouvelle mais c'est là une autre histoire.

Quoi qu'il en soit, relevons que ce moment politique aura (et a encore) des prolongements avec des intrusions diverses et variées contre l'école publique (la "liberté d'enseignement"...). L'exemple le plus frappant sera le lobbying – réussi – pour obtenir l'abandon des "ABCD de l'égalité" dans les écoles.

Les attaques sur l'article 28

Dans les années 2010, dans divers pays d'Europe, les forces cléricales catholiques agissent pour (re)conquérir l'espace public. Prenons un exemple qui a provoqué des débats jusqu'au sein du Parlement : en Espagne l'association "Objectif 1300" entend planter 1300 croix sur le massif de Guadarrama. Pourquoi là, et pourquoi 1300 ? C'est dans le massif de Guadarrama que se trouve la plus grande croix du monde (150 m de hauteur). Elle surplombe la "Valle de los Caidos", le monument le plus célèbre du régime de Franco construit en l'honneur des "héros et martyrs de la Croisade", autrement dit les troupes du camp fasciste durant la guerre d'Espagne. Et le sommet de cette croix se trouve environ à 1300 m... La motivation réactionnaire voire fascisante est évidente, et d'ailleurs le groupe ne s'en cache pas : il affirme dans un communiqué qu'il dépend "directement de Rome" et qu'un des ses principaux objectifs est de faire face à "l'invasion islamiste à venir".

Valle de los Caidos



En France, pour mener une telle offensive, les cléricaux se heurtent à un obstacle, à savoir la loi de 1905. Et en particulier son article 28, au demeurant assez clair et dépourvu d'ambiguïté :

Article 8 : Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

Il s'agit à la fois de mettre à mal la loi de 1905 en la contournant par la politique du fait accompli, et de mener une offensive politique.

Ces tentatives se font de deux façons différentes.

Il y a d'abord la mise en place de symboles religieux sur les espaces publics ; à plusieurs reprises, des conflits autour de ces questions sont évoqués par la presse régionale voire nationale. Par exemple, la statue géante de Jean-Paul II à Ploërmel (2), ou celle de la Vierge de NDDL (3).

Il y a aussi, en apparence plus folklorique, et à coup sûr plus médiatisé : la question des crèches de Noël dans des sièges de collectivités locales (mairies, conseils départementaux ou régionaux, communauté d'agglomérations). Nous nous concentrerons ici essentiellement sur cet aspect.

Il y en a qui ne changent pas

Dans tous les cas, il y a des constantes. Tout d'abord les auteurs (non féminisation justifiée en l'occurrence) : il s'agit presque toujours d'élus ouvertement réactionnaires (UMP/Républicains ou FN/RN), ceux du FN/RN se distinguant dans ce domaine. Le maire RN de Béziers assume d'ailleurs le fait qu'il ne respecte pas la loi de 1905 après avoir été condamné, et qu'il récidivera : ce qu'il fait en décembre 2018 avec une crèche (qui sera condamnée en justice comme l'année précédente). Il faut donc relever que ce sont les partis qui se revendiquent les plus acharnés à défendre "la République" et "la laïcité" face à l'"islamisme" qui sont condamnés pour non-respect des lois républicaines et laïques. Cela ne surprendra que les gens qui ont oublié ce qu'est la laïcité...

Il est à noter aussi que ces élus ne sont d'ailleurs pas suivis – et même contredits – par l'Association des Maires de France (AMF). Alors que son président est lui-même membre de l'UMP, elle précise dans un document : "La présence de crèches de Noël dans l'enceinte des mairies n'est pas, du point de vue de l'AMF, compatible avec la laïcité. Elle relève toutefois que la jurisprudence administrative est, encore à ce jour, discordante sur ce sujet" (4).

(2) Comme pour la Vierge de Publier (note suivante), la municipalité ayant érigé la statue est condamnée pour non-respect de la loi de 1905. Et bêtement : ériger une statue d'un personnage célèbre – même religieux – sur un terrain public est autorisé, mais la municipalité a fait ajouter des croix avec la statue et cela est interdit...

(3) "NDDL" pour Notre-Dame-du-Léman, pas Notre-Dame-des-Landes... sur le terrain de la commune de Publier en Haute-Savoie.

(4) *Laïcité : Le vade-mecum de l'AMF*, novembre 1915.

L'origine directement politique de ces agissements est tellement nette que non seulement l'Église n'est pas à l'origine de ces tentatives, mais de plus elle ne les suit pas vraiment (il n'y a pas toujours coïncidence absolue entre les intérêts de l'appareil catholique, et des responsables politiques cléricaux). Ainsi *Famille chrétienne* (5) (éditorial de l'édition du 28 septembre 2016) n'est pas dupe, et précise à propos des crèches dans les bâtiments publics : “*Ne nous y trompons pas, certains de ceux qui font tout un foin pour que Jésus dorme au chaud sur la paille publique ne cherchent parfois qu'à... en éclipser l'étoile devant les caméras*”. De même, le curé de la paroisse concernée par la statue de la Vierge de NDDL (*Le Figaro*, 04 février 2015) : “*Le père Robert Colloud n'a pas vraiment envie d'être « mêlé à cette histoire ». « L'intention n'était pas mauvaise, elle était même bonne », affirme-t-il. « Mais ce n'était peut-être pas le moment de faire des choses comme cela... Moi je suis pour la paix »*”.

Ce qui ne change pas non plus, c'est l'argumentation fallacieuse, et les motivations politiques réelles. L'argumentation se fonde sur l'argument de la “tradition” le plus souvent, l'argument commercial parfois, occultant la question religieuse et de la laïcité dans tous les cas. De même que Magritte avait réalisé un tableau montrant une pipe avec la légende “*Ceci n'est pas une pipe*”, certains prétendent qu'un signe lié à la religion catholique (statue ou crèche) n'est en fait pas un symbole religieux...

Or, cette tradition est une invention : les crèches de Noël (purement catholiques) ont disparu des emplacements publics depuis la Révolution française, et se sont déployées dans les églises ou les domiciles privés. Presqu'aucune crèche ne peut se prévaloir de cette “tradition”, et en édifier résulte d'un choix politique délibéré.

On l'aura compris : derrière ces éléments en apparence folkloriques, c'est en fait un choix politique réactionnaire d'affrontement avec la laïcité institutionnelle visant à créer une brèche dans la loi de 1905, mais aussi dirigée contre les personnes d'origine immigrée. Cela est dit de manière presque naïve par le maire divers gauche de Publier à propos de la statue de la Vierge : “*De nos jours, la France ne sait plus où elle habite ! Regardez, les gamins, ils ne savent plus à quoi se raccrocher, ils partent faire le djihad ! On assiste à une perte de repères. Dans ce pays d'éducation judéo-chrétienne, cette statue, c'est un repère*” (*Le Figaro*, 4 février 2015) : . Et aussi de manière beaucoup plus franche par Philippe de Villiers qu'on ne présente plus (après une interdiction de la crèche exposée dans le conseil général de Vendée) : “*On va interdire les sonneries de cloches [...] pour détruire le christianisme et en même temps, on installe, on islamise la France sans que personne ne dise rien ! En fait, c'est simple : ce n'est pas une question de loi, c'est beaucoup plus grave que ça. C'est notre identité et vous le savez très bien, c'est notre patrimoine, ce sont nos enfances, c'est notre passé, c'est notre histoire, c'est tout ce qui fait l'âme de la France*”.

(5) Hebdomadaire catholique proche des milieux réactionnaires. Si vous voulez délivrer un message aux chefs de la "Manif pour tous", faites-vous interviewer dans ce journal...

(6) Mais pas totalement. En juin 2019, la région Rhône-Alpes (Laurent Wauquiez !) a été sanctionnée en appel pour une crèche dans ses locaux.

Où l'on voit que la loi de 1905, et la laïcité institutionnelle, sont des points d'appui pour faire face au racisme et aux discriminations, notamment quand elles empruntent le drapeau du cléricalisme catholique.

Le crime ne paie pas

Comment s'est conclue – provisoirement ? – cette offensive ? Deux tribunaux administratifs (Nantes et Paris) ayant rendu des arrêts contradictoires sur la question des crèches dans les bâtiments de la mairie de Melun et du Conseil départemental de Vendée... c'est le conseil d'État qui est appelé à trancher en décembre 2016. Dans un contexte fortement médiatisé, et malheureusement “folklorisé”, car on l'aura compris l'enjeu va en fait au-delà de “bouffeurs de curé” offensés par le petit Jésus.

Quel est le résultat ? Globalement, le Conseil d'État considère qu'une crèche dans un bâtiment est acceptable, mais seulement si son installation répond simultanément à quatre conditions :

- le “*contexte de l'installation : celui-ci doit être dépourvu de tout élément de prosélytisme*” (autrement dit aucun élément manifestant une adhésion religieuse n'est autorisé) ;
- les “*conditions particulières de l'installation*” ;
- tenir compte “*de l'existence ou de l'absence d'usages locaux*” (la fameuse “tradition” en général imaginaire) ;
- tenir compte “*du lieu de l'installation*” ; c'est un élément important, la conformité à la loi de 1905 s'apprécient en fonction de l'endroit où se trouve la crèche.

Qu'en penser ? La portée du jugement du conseil d'État a pu être discutée dans les milieux militants laïques : il ne dit ni “jamais”, ni “toujours”, même s'il donne des conditions que ne remplissent pas la plupart des crèches et si tout élément de nature religieuse est proscrit. En tout état de cause, les atteintes à la laïcité survenues depuis par ce biais se sont raréfiées et à première vue se sont soldées par des échecs (6).

Mais si globalement l'offensive contre la laïcité n'a pas vraiment fonctionné dans cette situation, un autre enjeu se pose aujourd'hui. En effet, il n'est plus question d'initiatives de pouvoirs locaux, mais d'une réforme plus globale désirée par le gouvernement Macron-Philippe.

Le projet macroniste : un néo-Concordat ?

À la rentrée 2018, la presse se fait l'écho d'un travail gouvernemental pour modifier la loi de 1905. En avril, Macron déclare : pas de modification de la loi.

La réalité est plus complexe. Des discussions discrètes ont été entamées avec des obédiences religieuses et franc-maçonnes (7). Devant les réticences de celles-ci le gouvernement a reculé provisoirement. Pour autant, le ministre de l'Intérieur communique un document de trois pages présentant les axes envisagés pour réécrire éventuellement des articles de la loi, et en tout cas légiférer sur les questions laïques. Globalement, il s'agirait de ne pas toucher aux articles emblématiques de la loi, les deux premiers, pour ne pas susciter de réactions. Mais aussi d'apporter des modifications très importantes sur le reste...

Comment caractériser ce projet ?

Deux dimensions fortes transparaissent : d'une part une logique de type concordataire, cherchant à échanger avantages et financement contre un contrôle étatique (et policier) renforcé. Ensuite la poursuite de la politique "antiterroriste" à l'œuvre depuis 2015 et l'instauration de l'état d'urgence, ciblant en premier lieu la partie de la société issue de l'immigration. Autrement dit, une inspiration xénophobe et discriminatoire.

Pour examiner précisément le projet, un rappel sur l'organisation des cultes en France. Il y a deux sortes d'associations "cultuelles" (ayant dans leur statut comme objet principal ou exclusif l'organisation d'un culte) : les "associations cultuelles" issues de la loi de 1905 (les "associations diocésaines" catholiques en sont un avatar) ; et parallèlement des associations "loi 1901" à but cultuel : presque toutes les associations musulmanes entrent dans ce cadre. Ces associations ont moins d'obligations légales, leur création est plus rapide.

Dès lors, le projet gouvernemental se structure avec trois axes. D'abord, faire passer les associations cultuelles loi 1901 à des associations cultuelles loi 1905 ("Ce nouvel équilibre inciterait les cultes à recourir au statut « loi 1905 »") (8). On l'aura compris, les associations musulmanes sont les premières concernées, pour ne pas dire la cible unique.

Comment le gouvernement compte-t-il s'y prendre ? Avec un moyen simple : leur supprimer certains avantages, pour les contraindre à devenir des associations loi 1905. Par exemple, aujourd'hui un don à une association à objet cultuel peut donner lieu à une déduction d'impôt ; dans le projet, les dons à des associations cultuelles loi 1901 ne seraient plus défiscalisés. Ce qui d'ailleurs peut créer une rupture d'égalité : pour un don à une même activité (pratique d'un culte), une personne ne serait pas traitée de la même manière selon l'association qui recevrait le don...

De même, il est par exemple prévu que les garanties apportées par les collectivités locales en cas d'emprunt de ces associations pour construire des lieux de culte... soient réservées aux associations "loi 1905" ("Seules les



associations cultuelles pourraient bénéficier des concours publics que sont : la réduction fiscale au titre de l'impôt sur le revenu, la garantie d'emprunt ou les baux emphytéotiques administratifs") (8) (9).

Une fois que l'opération est faite, que les associations musulmanes seront passées au régime des associations prévues par la loi de 1905, l'"acte II" commence... car nous avons vu le "comment", reste à voir le "pourquoi".

La carotte et le bâton

Tout d'abord la carotte : pour ces associations loi 1905 qui engloberaient le plus possible d'associations cultuelles, il y aurait des possibilités de subventionnement élargies : des entorses supplémentaires à la loi de 1905. Ce serait en particulier le cas pour l'entretien des bâtiments religieux, dans le prolongement de modifications antérieures de la loi de 1905 (par exemple celle du régime de Vichy). Il y a aussi la possibilité de permettre des opérations lucratives par le biais d'immeubles, en développant la location ("assouplir les règles encadrant les ressources propres des associations cultuelles, et notamment de mettre fin à la règle interdisant à celles-ci d'acquérir et de détenir des immeubles de rapport"). Jusqu'à maintenant l'article 19 empêche les associations cultuelles loi 1905 de le faire, en limitant leur champ d'action ("Ces associations devront avoir exclusivement pour objet l'exercice d'un culte") (8). C'est la contrepartie du fait qu'elles bénéficient de facilités fiscales. Le beurre et l'argent du beurre en quelque sorte... mais comme on le sait il n'y a pas de risque, puisque l'argent n'intéresse pas les organisations religieuses !

((7) Sans doute le gouvernement considère que la franc-maçonnerie est représentative du camp laïque ? !

(8) Extrait du texte de Castaner, téléchargeable dans son intégralité sur le site d'Émancipation. L'ensemble de nos affirmations sur le contenu des intentions gouvernementales en est d'ailleurs issu.

(9) Soit dit en passant, on constate aussi que ces éléments étaient déjà en soi des moyens d'"assouplissement", autrement dit de contournement, du non-financement des cultes prévu par la loi de 1905.



Voici la carotte, mais le bâton est beaucoup plus important, contenant notamment quatre dispositions :

- contrôler les financements étrangers : bien entendu, on voit là un écho des campagnes médiatiques sur les lieux de culte islamiques financés par des intégristes étrangers, etc. ;
- rendre responsable une association des agissements d'un de ses membres en cas de trouble à l'ordre public ;
- renforcer les contrôles administratifs et développer les obligations légales dans la gestion des associations ;
- augmenter les pouvoirs de police au nom de la nécessité de "l'ordre public" alors que ceux prévus par la loi de 1905 et le code pénal permettent déjà de sanctionner ;
- exiger le respect des "droits" et "libertés" de la Constitution (de la V^e République, donc) : "En contrepartie de ce régime plus favorable, des règles nouvelles s'appliqueraient aux associations culturelles : celles-ci devraient respecter non seulement l'ordre public, mais aussi les droits et libertés garantis par la Constitution".

Ce dernier point, en apparence évident, est en réalité très grave. Cette mesure est potentiellement liberticide, elle peut permettre une immixtion de l'État dans la vie des associations religieuses pour contrôler leur fonctionnement au profit du gouvernement. Rappelons-nous que dans le domaine syndical, SUD Industrie s'est vu opposer un procès pour lui dénier la représentativité et le droit syndical au motif de sa référence au socialisme auto-gestionnaire dans ses statuts : la loi sur la représentativité syndicale de 2008 faisait de la reconnaissance des "valeurs de la République" – donc du droit de propriété incompatible avec le socialisme conçu comme la collectivisation des grands moyens de production – un critère de représentativité. Rappelons-nous encore les menaces de Jean-Michel Blanquer envers SUD éducation 93 et son atelier en non-mixité de "racisés" (10) lors d'un stage syndical antiraciste. Imaginons quelles possibilités d'ingérence et de tracasseries policières on donnerait ainsi à l'État.

(10) Indépendamment des débats que cela peut susciter entre militant·es, y compris au sein de SUD, les déclarations ministérielles mettaient en cause en réalité la liberté syndicale.

De plus, par ce biais on exigerait des associations cultuelles quelque chose, une sorte d'allégeance politique au pouvoir en place, que l'on n'exige pas de la part des associations politiques, culturelles, des syndicats... On s'oriente bien là aussi vers un traitement discriminatoire et une répression d'État. Il est courant d'évoquer l'idéologie voire la propagande que les républicains bourgeois de la III^e République diffusaient, par exemple dans les écoles. Pourtant eux-mêmes ne se sont pas aventurés à exiger de la part de la CGT syndicaliste révolutionnaire, ni de l'Église, de mettre dans les statuts des syndicats ou des associations religieuses une acceptation du régime existant !

Au final, cette disposition pourrait ensuite très bien être étendue à d'autres formes d'organisations, dans la logique de l'État policier.

Comment faire face au projet Macron ?

Bien entendu, il est de la responsabilité des organisations laïques de se mobiliser pour le retrait du projet gouvernemental (pourquoi pas une manifestation nationale préparée unitairement dans les localités, les communes... ?). Mais ce premier pas en appellera d'autres ; il y a nécessité, dans la situation actuelle, de reprendre le chemin de l'action laïque :

- tout d'abord, comme toute reviviscence d'un militantisme, en agissant au quotidien dans le domaine idéologique et pratique... notamment pour combattre localement les tentatives politiciennes et/ou religieuses d'entorse à la laïcité (reconquête religieuse des espaces publics, subventions non obligatoires aux écoles confessionnelles, intrusions obscurantistes dans le fonctionnement de l'école publique...) ;
- agir pour la réaffirmation des lois laïques, l'abrogation des lois anti-laïques ;

- réaliser un travail idéologique, d'éducation populaire autour de la laïcité. Lors de la Semaine d'été d'Émancipation en juillet 2019, une jeune camarade a fait remarquer que pour beaucoup la laïcité était synonyme de xénophobie, de racisme... Indépendamment de la rhétorique douteuse de certains courants "progressistes" ou "révolutionnaires" qui s'aventurent de manière plus ou moins délibérée sur ce terrain, cela soulève un vrai problème aux multiples raisons (offensives idéologiques de récupération, renoncements et perte de repères dans les organisations du mouvement ouvrier...). Face aux tentatives de détournement par les forces réactionnaires – alors que, on l'a vu, elles sont les premières à ne pas respecter les lois laïques – il est important de ré-ancrer le sentiment laïque dans ses dimensions émancipatrices et égalitaires. □

Le festival MIMA (Mirepoix Marionnettes)

La diversité des formes de la marionnette actuelle

Chaque année au début du mois d'août, et depuis plus de trente ans, se tient à Mirepoix, petit village d'Ariège chargé de culture et de traditions, le festival MIMA, deuxième festival de marionnettes de France après celui de Charleville-Mézières, avec plus de 25 000 spectateur·trices présent·es cette année.

La ligne directive est claire : valoriser l'image de la marionnette, encore trop souvent associée dans l'imaginaire collectif à l'idée poussiéreuse d'un guignol devant un parterre d'enfants rieurs.

À MIMA, les enfants ne sont pas à vrai dire le premier public visé. Ainsi l'édition 2019 proposait en première page de son programme une représentation de *Chambre Noire* par la compagnie franco-norvégienne Plexus Polaire. Ce spectacle est interdit aux moins de seize ans. Il y est question de la vie de Valérie Solanas, activiste américaine qui tenta d'assassiner Andy Warhol, celui-ci ayant volé l'unique exemplaire de son manifeste féministe, le *SCUM Manifesto*. Le spectacle retrace la vie douloureuse de cette femme, les attouchements du père, l'aveuglement d'une mère peu présente ; il met en scène un corps meurtri par la prostitution et aussi les interminables séances d'interrogatoire face à un policier répétant inlassablement les mêmes questions. Investissant l'espace d'une scène de théâtre, *Chambre Noire* présente une importante scénographie avec projections vidéos, musique en live, une création lumineuse stylisée évoquant les néons et les nuits des night clubs américains : une création qui s'éloigne donc drastiquement des spectacles de marionnettes intimistes.

Un essor des petites formes intimistes

Pourtant, les petites formes intimistes connaissent également un essor dans l'univers de la marionnette contemporaine. Les spectateur·trices du MIMA ont pu assister à *Miniatures*, par la compagnie Kiosk Théâtre sous-titré "Que seriez-vous prêt à sacrifier pour séduire les autres ?". Ce spectacle d'une quinzaine de minutes se joue dans une caravane avec une jauge de huit personnes. La marionnettiste anime sur une table de petites figures constituées de vieilles photographies trouvées dans les brocantes, à partir desquelles elle a imaginé l'histoire d'un enfant qui, dans une tentative désespérée pour être accepté par les petites filles qui le tyrannisent, déplume sa poule, son unique amie, parce que ces enfants cruelles lui en ont demandé une plume. Ainsi, sous ses allures légères, ce petit conte se transforme en drame sur la solitude et sur la violence parfois présente au cœur des relations entre enfants.

Mais ce n'est pas pour autant que la joie et les rires sont bannis de la programmation du festival ! Dans *Conversation avec nos ancêtres*, le Théâtre de Cuisine retrace l'histoire de l'évolution avec des jouets en forme de dinosaures, de chimpanzés et des Playmobil défilant le long d'une grande table sur un tapis activé par une manivelle. Animé par une comédienne énergique et très drôle, ce spectacle se veut être une satire de l'Anthropocène.

Le MIMA c'est aussi, comme à Avignon, un in et un off. Dans ce dernier, la programmation est plus familiale. Les spectacles se passent en plein air et sont tous auto-produits, se rémunérant au chapeau. Les formes sont plus courtes, le public est souvent très proche des interprètes et les moyens sont moindres, mais l'inventivité et l'émotion, elles, ne le sont pas ! Modestes pour la plupart, ces propositions touchent d'autant plus et atteignent le public de façon très directe.

Promouvoir la marionnette actuelle

Le MIMA relève haut la main le défi qu'il s'est fixé de promouvoir la marionnette actuelle et ses formes associées. Qui dit marionnette actuelle parle en effet d'un art protéiforme, à la jonction de propositions très contemporaines (par exemple dans *Turing Test*, de la compagnie Nokill, où des espèces d'êtres robotiques doués de parole évoluent sur la scène) et de spectacles qui s'inscrivent dans la continuité de formes anciennes et traditionnelles telles que le *Bunraku*, art japonais datant du XVII^e siècle, ou encore la marionnette à fils. Entre ces deux extrémités, nous trouvons le théâtre d'objets et de figurines, le théâtre de papiers ou encore la marionnette habitée, dans laquelle le corps du marionnettiste ne fait plus qu'un avec celui de la marionnette, et la liste ne connaît d'autres limites que celle de l'imagination de l'artiste. En outre, comme c'est le cas dans le monde du spectacle vivant de manière générale, la tendance est au mélange des arts, aux propositions hybrides entre marionnette et danse, marionnette et cirque, ou même cinéma. Faisant preuve d'une capacité d'inventivité et de renouvellement indéniable, l'art de la marionnette est loin d'avoir dit son dernier mot !

Élise Bergès □

Semaine d'Émancipation de Notre-Dame-des-Landes

Un parcours historique et militant dans Nantes

La Semaine de Notre-Dame-des-Landes a aussi été l'occasion de revenir sur l'histoire de quelques faits marquants de l'histoire sociale, syndicale et militante de Nantes. On peut en effet, en marchant à l'écart des sentiers touristiques, suivre une sorte de contre-visite, de la cathédrale aux bords de Loire, sur l'île de Nantes, siège des anciens Chantiers Navals.

Dans la cathédrale

Anecdotes religieuses et militaires

Il semble que la cathédrale de Nantes fut bâtie sur un temple druidique. Elle n'a jamais cessé d'être construite, reconstruite, modifiée au fil des siècles. Bombardée pendant la guerre, les explosions ont soufflé les vitraux. Elle a même subi un grand incendie en 1974. Bien avant Notre-Dame de Paris.

La cathédrale et le martyr de Saint Gohard

Saint Gohard est évêque de Nantes au IX^e siècle. Il y a une série d'invasions de Vikings dans l'estuaire de la Loire à cette époque. Les Normands se présentent à Nantes en 843. Le jour de la fête de Saint Jean-Baptiste, Gohard célèbre la messe dans la cathédrale, devant une nombreuse assistance de fidèles. Les Normands débarquent, pas si nombreux mais armés, et précédés par une réputation terrifiante. Grosse panique dans le lieu de culte. Ils massacrent une partie des chrétien·nes et ils tuent l'évêque à coup de hache. Selon l'Église, l'évêque, décapité, aurait ramassé sa tête, marché jusqu'à la Loire – non loin du lieu de culte à l'époque – où un bateau l'emmène à Angers. Sa dépouille est inhumée à la Collégiale Saint-Pierre à Angers, sa ville d'origine. C'est l'un des saints martyrs de la ville de Nantes.

Dix ans après Nantes est incendiée par les Vikings. Et puis, il y a une sorte de cohabitation. Pendant plus de cent ans, les Normands sont retranchés dans quelques îles du fleuve, et commettent des petits raids occasionnels. Il y a sans doute des descendant·es de Vikings à Nantes.

Le cénotaphe du Général Lamoricière

Lamoricière, général célèbre du XIX^e siècle, né à Nantes en 1806 et mort en 1865. Il participe à la campagne d'Algérie, où l'armée française s'illustre à partir de 1830 par ses atrocités contre les populations locales. Il participe à la prise d'Alger, puis dirige le "bureau des affaires arabes", qui gère et contrôle les populations autochtones.

En France, il s'engage en politique, notamment sous la IInd République, et participe activement à l'écrasement des journées insurrectionnelles de juin 1848

L'inscription latine sur le cénotaphe : "En Afrique, son habileté lui permit d'élargir et de renforcer de son bras les frontières de la patrie. Alors que la France souffrait, au nom du droit il combattit énergiquement les rebelles criminels. Il protégea jusqu'au bout le Saint-Siège, quand tous l'avaient abandonné. Quand le malheur le frappa, il ne fut pas moins courageux. Illustre par son talent, d'une grande noblesse de cœur, il mourut dans l'amour de la croix en l'an de grâce 1865".

Vengeance de l'histoire. En juin 2019 : la statue de marbre blanc représentant le général Lamoricière allongé est sérieusement souillée de peinture rouge. "De la peinture rouge, rappelant du sang, a été déversée en quantité au niveau de la bouche et du torse" selon **Ouest France**. L'initiative est accompagnée de la pose d'une pancarte accrochée à la sculpture : "Passant, n'oublie pas qu'au nom de la bourgeoisie de France, j'ai commandé le tir contre la population algérienne puis contre les ouvriers parisiens (juin 1848). Général de Lamoricière". Une belle action antimilitariste dont on pourrait s'inspirer.

Retour sur l'histoire de la Résistance à Nantes

La mort du Feldkommandant Karl Hotz.

Nous sommes le 20 octobre 1941, un peu avant 8 heures du matin. Karl Hotz, Feldkommandant – responsable des troupes d'occupation en Loire-Inférieure – est abattu à proximité de la cathédrale de Nantes – entre la rue du roi Albert et la cathédrale plus précisément. La komandantur se trouve juste à côté, sur la Place Joffre. Trois résistants communistes attendaient à l'angle, avec pour mission de tuer des officiers allemands, quels qu'ils soient. Ils voient passer Hotz et un capitaine, et décident de les liquider. L'un d'eux abat Karl Hotz de deux balles, il ignore que c'est le Feldkommandant de la Loire-Inférieure.

Le capitaine en réchappe. Hotz est le plus haut gradé allemand tué en France depuis l'armistice.

Étant donné l'importance de Hotz dans la hiérarchie militaire, Hitler est rapidement mis au courant : il ordonne l'exécution immédiate de cent otages. Finalement l'armée d'occupation ramène le chiffre à 50 exécutions. Ça ne traîne pas : on organise les funérailles de Hotz en grande pompe dans les rues de Nantes et on fusille, dès le 22 octobre, 48 otages. Parmi eux, le célèbre Guy Mocquet, lycéen de 16 ans. Les otages sont pris à Châteaubriant, Nantes et Paris. À la Libération, on renommera le cours central de la ville de Nantes : Cours des Cinquante Otages, et Nantes sera nommée "ville compagnon de la Libération".

Autre fait marquant de la résistance : l'affaire rocambolesque du tribunal de Nantes

La Résistance est assez active en Bretagne en 1942 : multiplication des actions. Un pylône haute tension est saboté, la voie ferrée reliant Nantes au camp d'aviation est rendue inutilisable pendant cinq jours, un collaborateur est exécuté, un détachement allemand même est attaqué en décembre...

Raymond Hervé, ouvrier à l'usine des Batignolles, syndicaliste et antifasciste, participe aux opérations contre l'occupant. Raymond est interpellé le 29 août 1942 "alors qu'il menait une action en plein jour". Incarcéré dans la prison Descartes – dans le centre-ville, aujourd'hui désaffectée – il est torturé dans un commissariat par le service de police anticomuniste, qui "voit en lui l'un des trois responsables FTP de Nantes". Le 9 septembre, il est déféré dans le cabinet du juge d'instruction. En plein tribunal, une opération lui permet de s'échapper : trois résistants font irruption dans le bureau pour le délivrer. Dans la confusion, le magistrat est tué par les fugitifs. Les organes collaborationnistes se servent de cet événement spectaculaire pour déchaîner leur propagande.

Après ce coup d'éclat, le résistant et ses complices poursuivent leurs actions : ils attaquent la mairie d'une commune du Finistère le 24 septembre 1942 et la poste de Lanester, dans le Morbihan, deux jours plus tard. Ils sont repris et inculpés pour terrorisme.

Pour marquer les esprits, les Allemands mettent en scène au palais de justice de Nantes, du 15 au 28 janvier 1943, le "Procès des 42". Le 29 janvier 1943, 34 d'entre eux sont fusillés, dont Raymond Hervé et ses camarades, à l'endroit même où les otages de Châteaubriant avaient été exécutés, au champ de tir du Bèle.

Dans la rue du roi Albert

C'est dans cette rue que sont tournées les scènes les plus marquantes du film *Une chambre en ville* de Jacques Demy. Derrière une comédie musicale un peu mièvre, le réalisateur traite des grandes grèves insurrectionnelles de 1955. Nous y reviendrons. C'est par cette rue qu'on accède à l'entrée de la préfecture de



Nantes : joli portail en fer forgé, théâtre de nombreux affrontements entre la classe ouvrière et la police. Dans le film de Demy on voit des affrontements dans cette rue entre les ouvrier·es nantais·es et les CRS, avec des slogans chantés : "police milice, flicaille, racaille". Dans cette rue, le héros du film, l'ouvrier Guilbaud, loue une mansarde à des bourgeois. Évidemment, il tombe amoureux de la fille de la famille.

Devant la préfecture : violences d'État d'hier et d'aujourd'hui

Cette préfecture est le théâtre d'affrontements récurrents depuis les années 1950.

Au beau milieu de l'été 1955, un conflit social de grande ampleur éclate à Nantes. Les trois chantiers navals de l'Atlantique – Loire, Bretagne et Dubigeon – regroupent 7000 ouvriers. Les grévistes sont rejoints par d'autres métallos de l'agglomération pour réclamer une hausse de salaire. Le mouvement se lance à la suite de semaines de grèves dures, émaillées d'affrontements à Saint-Nazaire, où les grévistes ont obtenu la satisfaction de leurs revendications. Un ouvrier des Chantiers Navals de Saint-Nazaire raconte à ce propos : "Les cisailles et les poinçonneuses démarrent sous l'impulsion de certains ouvriers. On fabrique des projectiles d'acier et les gars qui s'y emploient manifestent autant de frénésie que s'ils avaient un boni à tirer. [...] Aux cisailles, des tôles de même épaisseur se voient transformées en projectiles encore plus dangereux, des petits triangles dont les deux angles aigus projetés avec force s'avèrent capables de transpercer n'importe quels uniformes. D'autres groupes, disséminés dans les nef, se sont spécialisés dans le matériel de projection, avec des bandes de caoutchouc. Ils confectionnent des lance-pierres."

À Nantes, le 17 août, les ouvriers en lutte saccagent le siège du patronat, le CNPF, ancêtre du MEDEF où se tiennent les négociations. Progressant en dévastant étages par étages, les ouvriers finissent par obtenir un accord : 40 francs de plus par heure. Mais les employeurs font volte face quelques heures plus tard à



la préfecture, une fermeture des usines et des chantiers est prononcée pour éviter tout mouvement d'occupation, comme en 1936. Les lieux de travail sont occupés par les forces de l'ordre. Le 18 août, une grande manifestation de 14 000 personnes passe par la Bourse du Travail en direction de la préfecture où l'émeute éclate. La confrontation dure jusqu'à la tombée de la nuit. Le lendemain, le mouvement prend de l'ampleur, soutenu par d'autres bassins ouvriers. Un immense meeting au Champ de Mars est suivi d'une manifestation de 20 000 ouvriers qui se dirigent vers la Place Aristide Briand, pour faire libérer les arrêtés de la veille, incarcérés dans la vieille prison qui se trouvait dans le centre-ville. Alors qu'à Saint-Nazaire les affrontements se sont déroulés dans l'enceinte ou aux abords des chantiers, à Nantes c'est en plein centre-ville que les ouvriers et les CRS vont se livrer à une véritable guerre de rue. Les édifices de l'État sont attaqués par les grévistes qui débordent leurs directions syndicales. Un rapport de police de l'époque décrit l'intensité de la conflictualité et la colère des ouvriers à l'encontre de ces bâtiments symboliques : "Quelques centaines d'entre eux arrachèrent les grilles du palais de justice et tentèrent vainement d'escalader les murs de la maison d'arrêt où se trouvaient détenus cinq individus appréhendés au cours des événements de la veille. Ils s'attaquèrent à la porte de la prison qui céda. La seconde porte métallique résista et le personnel de la prison lança des grenades lacrymogènes pour les disperser. [...] Un engin explosif fut lancé par les manifestants à l'intérieur de la prison. [...] De véritables opérations de guérilla se sont poursuivies dans les rues. [...] Rue du Marchix, un garde mobile a été blessé par balle par les manifestants".

Après avoir attaqué la prison, les affrontements gagnent le reste du centre et un jeune maçon, Jean Rigollet, est tué par balles par la police sur le Cours des Cinquante Otages. Les manifestants sont finalement libérés sous l'influence du maire de Nantes qui propose alors sa médiation obtenant la libération de la plupart des manifestants arrêtés et la reprise des négociations... à Rennes. Le travail reprend mais le mouvement se poursuit,

avec des débrayages ponctuels durant l'été et une partie de l'automne, soutenu par une solidarité large, incluant même le clergé : l'évêque de Nantes fait un chèque de 50 000 francs pour soutenir les grévistes ! Après la fin de la grève, la direction de la CGT déplorera "les idées anarchosyndicalistes très fortes que les mouvements de 1955 ont encore développées" dans la classe ouvrière du département.

"Il n'y a aucune forme d'organisation plus autonome que quinze mille ouvriers agissant unanimement dans la rue. [...] Nantes a fourni l'exemple [de] formes d'organisation qui s'avèrent déjà les seules efficaces, et qui s'avéreront de plus en plus les seules possibles" écrira le penseur de l'autonomie Cornélius Castoriadis en 1956.

C'est à cet endroit précis, là où Jean Rigollet est tombé, que d'autres manifestant·es ont été blessé·es ou mutilé·es par la police. On pense notamment au jeune Adrien, Gilet Jaune de Saint-Nazaire, qui s'est écroulé dans une mare de sang après avoir été atteint par un tir de LBD, à l'endroit où Rigollet fut tué 60 ans plus tôt.

Le Cours des Cinquante Otages : comblement de l'Erdre et de la Loire

Il faut se représenter Nantes comme une ville où l'eau est omniprésente jusqu'au début du XX^e siècle. Dans un premier temps, c'est un atout : cela permet aux marchandises de circuler par bateau, Nantes se développe comme un grand port de la façade Atlantique. Ainsi, au début du XX^e siècle, à la place de la croisée des trams, on peut voir la rencontre entre l'Erdre et la Loire, et plusieurs ponts le long de l'actuel cours des Cinquante Otages. À cette époque, il faut imaginer le fleuve qui passe au niveau du CHU et devant l'actuelle Place du Commerce. On imagine aussi des cabanes de pêcheurs, beaucoup de bateaux, petits ou grands, des gens qui se baignent dans la rivière, les odeurs fortes des tanneurs en bord de l'Erdre, et des taudis qui descendent jusqu'à l'eau. Le visage de la ville était totalement différent. Le quartier Feydeau était une île.

Mais au XX^e siècle, cette omniprésence de l'eau devient un problème pour le développement de la ville, pour la circulation de plus en plus dense, notamment avec le développement des chemins de fer, et surtout l'apparition de la voiture comme véhicule de masse, indispensable aux déplacements. Par ailleurs, l'eau déborde fréquemment. À partir de 1926, les pouvoirs publics lancent un programme de comblement des bras nord de la Loire approuvé par la ville. On aménage le futur canal Saint Félix (qui passe sous le cours Saint Pierre) pour détourner l'Erdre, puis on rebouche l'Erdre pour créer un grand axe, qui deviendra le Cours des Cinquante Otages. Pour l'anecdote, ces immenses travaux sont dirigés par un ingénieur allemand, Karl Hotz avant la seconde guerre mondiale. En 1940, quand la France est occupée par l'armée Allemande, le même Karl Hotz est nommé lieutenant-colonel à Nantes. C'est lui qui sera tué par la Résistance.

Nantes est une ville très populaire au XIX^e et au XX^e siècle, avec même des foyers de grande pauvreté dans le centre-ville. Aujourd'hui, les centre-villes sont largement réservés aux populations les plus aisées, on a une ville très propre, aseptisée, ce qui n'était pas du tout le cas jusque dans les années 1980.

Quelques exemples :

**Le quai des Tanneurs :
le vieux Nantes populaire remplacé par la tour Bretagne**

À la place de la Tour Bretagne, de la Place Bretagne très venteuse, vaste et vide, et des grands bâtiments en béton qu'on peut voir aujourd'hui, il y avait un quartier populaire avec plein de petites ruelles, ça devait ressembler aux rues de Bouffay, avec des vieux immeubles et des vieilles maisons. Ce quartier, on l'appelait le quartier du Marchix. On a du mal à imaginer qu'à la place de cet urbanisme parfaitement rectiligne, il y avait des maisons à l'architecture chaotique, surpeuplées, qui tombaient en ruine, des impasses et des ruelles sans hygiène aux trajectoires tortueuses remontant au XVI^e siècle. On y trouvait aussi des lieux de travail : des manufactures, une raffinerie et des fabriques, il s'agissait d'un foyer de travailleurs et travailleuses pauvres qui jouxtait des espaces aisés et apaisés, comme le quartier Guist'hau et Monselet. Au XIX^e siècle on parle d'un quartier peuplé par des "ouvriers misérables". Il y avait même des tanneries odorantes qui descendaient jusqu'au bord de l'Erdre. L'écrivain Julien Gracq, dans *La forme d'une ville*, décrit ce quartier ainsi : "mal famée, bordée de taudis et un haut lieu un peu fabuleux de la criminalité nantaise".

Il posait problème aux autorités parce que considéré comme un lieu dangereux, avec des gens indisciplinés, et aussi parce qu'il y a des épidémies. On retrouve l'argument de l'hygiène pour aménager la ville.

**Quai de la Fosse :
l'histoire fluviale et maritime**

Nantes, une ville maritime. Le quai où on se trouve est un endroit avec une ligne de chemin de fer. Les navires viennent et repartent, déchargeant leurs marchandises. Il y a des dockers, et toute une activité portuaire. En face, de l'autre côté du fleuve, c'est le quai des Antilles, on y débarque des produits exotiques. Nantes est l'un des grands ports français. Si on regarde l'héraldique de la ville, il y a le symbole du navire qui perdure au fil des siècles, et la devise de Nantes qui se réfère à la mer : "Neptune sourit à ceux qui entreprennent". Nantes s'enrichit sur le commerce colonial et participe aux pires trafics dès la découverte du nouveau monde. Pour l'anecdote, une princesse indienne Arawak – peuple amérindien aujourd'hui exterminé – surnommée Momand Loup, est venue en France et s'est mariée avec un noble du pays nantais – le marquis de Goulaine – au XVI^e siècle. Une aventure qui mériterait une enquête approfondie.

**Une ville négrière :
le passé esclavagiste de la ville de Nantes**

Les traces de ce commerce d'esclaves sont présentes partout. La bourgeoisie nantaise commerçante s'est enrichie grâce à l'esclavagisme, les beaux bâtiments en tuffeau de l'île Feydeau et du Quai de la Fosse ont été bâti par les esclavagistes.

De la fin du XVII^e au début du XIX^e siècle, Nantes est le point de départ de navires qui déporteront plus de 500 000 esclaves noir-es d'Afrique vers les possessions françaises en Amérique, principalement aux Antilles. Avec 1 744 expéditions négrières, Nantes se place en première position des ports négriers français, avec Bordeaux. La France est néanmoins derrière l'Angleterre et le Portugal. Le commerce esclavagiste va stimuler le commerce en général, puisque les navires reviennent des Indes avec des produits (sucre, café, coton ...). La traite négrière a alimenté les capitaux des grandes familles de commerçants et d'armateurs, qui vont construire les hôtels particuliers, investir dans l'achat de terres, créer des clientèles, etc.

Il reste des rues qui portent les noms d'anciens esclavagistes, comme la rue Kervégan dans le cœur historique de Nantes. Il y a aussi sur certains vieux immeubles la présence de mascarons (Mascharone en italien, qui veut dire bouffonnerie). Un mascaron est une tête caricature, ou une sculpture très chargée qu'on met aux portes, grottes, fontaines. Certains mascarons, notamment Quai de la Fosse, font référence aux esclaves africaines ou aux figures indiennes.

Le 25 mars 2012, un mémorial de l'abolition de l'esclavage est inauguré sur le quai de la Fosse, quatorze ans après en avoir décidé la construction lors du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

Plus loin, le pont Anne de Bretagne

symbole de l'empreinte celte sur cette ville, jadis capitale du duché de Bretagne. À la place de ce pont se situait jusque dans les années 1950 un pont transbordeur, édifice métallique massif qui donnait une ligne singulière à



la ville, et permettait à la main d'oeuvre de traverser le fleuve. Pour l'anecdote, en 1925, l'histoire de Willy Wolf, "l'homme qui va mourir" : c'est un acrobate polonais incroyable, ouvrier à l'usine des Batignolles. Le 31 mai 1925, quinze mille Nantais·es sont réuni·es sur le quai de la Fosse et l'île de Nantes pour assister aux acrobaties de Willy Wolf sur le pont transbordeur. Un caméraman de Gaumont filme celui qui grimpe aux haubans du pont comme un chat. Peu après 17 heures, tandis que le public crie "Vas-y Trompe-la-mort", il plonge du haut du pont et disparaît dans la Loire. On ne retrouvera son corps que six jours plus tard.

L'île de Nantes, le patrimoine industriel



En 1987 c'est la fermeture définitive des Chantiers Navals. Il faut se représenter la situation à l'époque : la partie Ouest de l'île de Nantes est une immense usine à faire des bateaux, qui compte des milliers d'ouvriers. Ce sont les chantiers navals. On entend des bruits de tôle, il y a des milliers d'hommes habillés en bleus de travail qui fabriquent des paquebots qui font parfois la taille d'immeubles... On entend l'alarme qui rythme les journées de travail et qui résonne jusqu'aux oreilles des habitant·es. On voit les chantiers avancer quand on passe sur le quai de la Fosse. Quand les constructions sont finies, le chantier met à l'eau le navire, c'est à dire qu'on lance d'immenses bateaux dans la Loire et on entend les alarmes qui retentissent. À l'époque, c'était ça l'attraction à Nantes, pas l'éléphant mécanique de Royal de Luxe : des milliers de personnes venaient assister au lancement du dernier bateau construit par les chantiers. C'était un peu une fierté locale. L'endroit vit au rythme des cadences de travail. Sur cette île, tous les midis, des milliers de personnes prennent leur pause, traversent la Loire pour aller manger... C'est une autre ambiance qu'on a du mal à imaginer.

L'île de Nantes n'est pas un lieu où les gens habitent ou consomment, mais un lieu de travail. Il y a des grues noires, de la pollution, des usines... C'est un lieu qui se remplit tous les matins et se vide tous les soirs.

Faire vivre la mémoire ouvrière

Des mondes cohabitent à présent sur l'île de Nantes. De nouvelles attractions touristiques, des Start-Up, un nouveau quartier d'habitations et un nouveau tribunal. La Barge gastronomique a été inaugurée en 2011 par le MEDEF. Les anciens des chantiers y avaient vu une provocation.

Au sol, des vestiges : les rails, pour transporter les charges. Les cales, d'où partaient les bateaux fraîchement construits. Ici, c'est ce qui reste des chantiers. Un musée : la maison des hommes et des techniques, créée par les anciens syndicalistes de la Navale qui font vivre la mémoire de cet espace et le Centre d'Histoire du travail, qui recueille et valorise les archives syndicales et sociales. Plus l'aménagement de l'île progresse, plus cet endroit fait office de réserve d'indiens, que la mairie aimerait bien voir bouger.

Un syndicaliste témoigne des mutations de l'île :
"L'entrée aux Chantiers s'opère alors par cooptation : moi c'était les réseaux syndicaux mais ça pouvait être des réseaux familiaux, amicaux, le voisinage. Ce qui comptait c'est que ceux qui rentraient soient plus ou moins cautionnés par quelqu'un de l'entreprise, une garantie de capacité de la personne à s'intégrer dans un groupe."

[...] C'est un espèce de no man's land où les Nantais n'allait pas : ils venaient voir ça d'en face. Il y avait les bruits, les lumières, les sirènes, les coups de marteau, les buzz des titans 198 quand ils se déplaçaient, y avait un boucan d'enfer sur le chantier ! Et ça c'était perçu quand tu passais sur le quai de la Fosse. Les lumières c'est pareil, dès que la nuit tombait un peu, les chalumeaux, les arcs de soudure, les éclairages provisoires du bateau. Et puis il y avait les lancements qui étaient une espèce d'osmose entre les chantiers et la ville, les Nantais venaient par milliers pour assister au lancement des bateaux.

[...] Ça veut dire que le matin dès l'arrivée, les gars ils s'arrêtaient. Il y avait plein de petites épiceries, de bureaux de tabac, – il y avait l'épicier qui faisait les sandwichs pour les gars le matin. Et ensuite le midi deux heures de pause, tu lâchais, là, ici, sur le site, 5 000 personnes, les gars restaient en bleu, beaucoup mangeaient leur gamelle sur place, d'autres allaient dans les restos du coin.

[...] On a vu arriver les bulldozers, on était blessés, on disait que c'était violent de venir casser un outil de travail comme ça. [...] Nous, en tant qu'ouvriers, on avait besoin du temps de deuil, mais est-ce qu'il n'y avait pas aussi une nécessité pour la ville – du deuil aussi parce que pour la ville, c'était aussi un traumatisme – de prendre un temps de pause, de réflexion ?"

La ville se reconfigure au profit des classes moyennes et des cadres, au profit d'aménagements attractifs et touristiques, effaçant, progressivement, la mémoire ouvrière et agonistique.

Pierre Douillard-Lefèvre □

Rencontre d'été

*Avec J-Yves Vlahovic, auteur de **Afrique, que fais-tu de tes jeunes ? Alassane, Lauric, Aminata et les autres.***

L'émancipation : Tu es instituteur désobéisseur en Loire-Atlantique, aujourd'hui retraité, qu'est-ce qui a été déclencheur de l'écriture de ce livre ?

J-Yves Vlahovic : J'ai rejoint le réseau Éducation sans frontière, dès l'année de sa création, en 2006. C'est dans ce cadre que j'ai d'abord soutenu des familles étrangères.

À partir de 2012, indigné par les conditions d'accueil faites aux mineurs isolés étrangers, je me suis engagé pour la reconnaissance de leurs droits, j'ai été et suis "hébergeur". Écrire un livre fait partie de cette bataille au quotidien : c'est à la fois une forme d'hommage au courage de ces jeunes et une libération.

L'émancipation : As-tu rencontré des difficultés pour écrire ?

J-Y. V. : Au début, je voulais écrire un livre traitant de tout : les causes du départ, le voyage et l'accueil, ou l'absence d'accueil de ces enfants à Nantes. Mais cela était trop énorme, du coup je me suis centré sur le "avant" l'arrivée à Nantes en donnant la parole à trente jeunes, venant de Mauritanie, du Congo et Congo Brazaville, de Guinée, de Côte-d'Ivoire, d'Angola, du Cameroun. Ce sont des récits qu'ils/elles ont eux/elles-même dits ou écrits et je donne des éléments de contextualisation (historique, géographique, politique) afin de mieux comprendre ce qui pousse ces jeunes à risquer leur vie pour venir en France, dont ils et elles connaissent souvent la langue ! Ces textes explicatifs éclairent les récits.

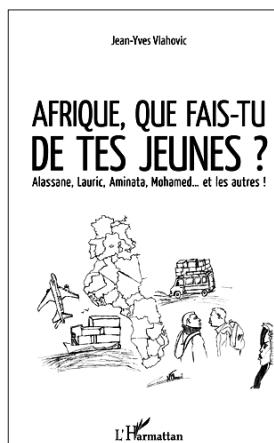
L'émancipation : Oui, cette dimension "pédagogique" est très intéressante, et les récits sont très forts, presque tous les jeunes disent être orphelin·es... comment l'expliquer ?

J-Y. V. : En effet, celles et ceux qui partent le font car ils/elles sont dans des situations familiales dramatiques : ils/elles sont nombreux·euses à avoir perdu leur père ou leur mère dans des conflits armés, dans des guerres, il y a aussi des causes de santé, cachées aux enfants, du coup, ces enfants se trouvent mis en garde dans la parentèle où les traditions

pèsent lourdement donnant lieu à des inégalités insupportables entre enfants, entre épouses (mauvais traitements en tous genres, empêchement d'aller à l'école...). Toutes et tous disent leur immense soif d'éducation, d'émancipation.

L'émancipation : Pourquoi ce titre ?

J-Y. V. : C'est l'éditeur, qui a tout de suite pris le manuscrit, même si après il faut être autonome pour les relectures, la mise en page, qui a proposé d'inverser titre et sous-titre, et je souhaitais mettre en lumière les responsabilités des différents États Africains par rapport à leur jeunesse. Citons Tiken Jah Fakoly qui disait déjà le 28 novembre 2015 : "le changement de l'Afrique ne viendra que des Africains [...] après l'esclavage, la colonisation, le combat pour la démocratie a commencé ; le plus important c'est de mettre les enfants à l'école [...] ce continent a toutes les chances, personne ne viendra changer la situation à notre place". Puisse-t-il être entendu !



L'émancipation : Quels projets à présent ?

J-Y. V. : Évidemment, continuer l'aide et le soutien au quotidien, et aussi l'écriture du second volume, avec une parution prévue en 2020, consacré à l'accueil de ces jeunes à Nantes, en partant encore de leurs récits, avec un chapitre par institutions, l'objectif est de mettre en lumière de manière précise le grand écart permanent et croissant entre les missions et les réalités rencontrées par ces jeunes, une véritable tartufferie, d'ailleurs j'envisage d'emprunter le titre à Molière : "cachez ces jeunes que je ne saurai voir". Une situation inacceptable, on ne lâchera pas !

Entretien réalisé par Emmanuelle □

◆ **Afrique, que fais-tu de tes jeunes ? Alassane, Lauric, Aminata et les autres**, J-Yves Vlahovic, édition L'Harmattan, 2019, 232 pages, 23,5 €.

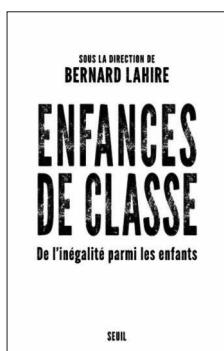
À commander à l'EDMP (8 impasse Crozatier, Paris 12^e, 01 44 68 04 18, didier.mainchin@gmail.com)

Almanach d'histoire ouvrière

05 octobre 1919 : un congrès décisif pour le Parti socialiste italien. L'Italie, ce n'est pas seulement Berlusconi et Salvini ! C'est aussi en 1919 un pays pauvre, la guerre ayant aggravé les problèmes sociaux : le "biennio rosso" de 1919-1920, une vague d'intenses luttes de classes, part d'émeutes contre la "vie chère" ... pour déboucher sur une révolte paysanne et ouvrière (occupations de terres et d'usines). Souffrance sociale, mais aussi espoir : le PSI est l'un des partis socialistes les plus puissants du monde, numériquement et électoralement. L'un des plus à gauche aussi : pacifiste durant la guerre, il adhère rapidement à la jeune Internationale communiste. La question de la prise du pouvoir est posée, mais dans ce contexte le parti est divisé et ne sait pas vraiment quelle voie suivre : dans les faits, il ne tranche pas ce qui revient à laisser la situation se dégrader face à la répression. La bourgeoisie le voit cependant comme un ennemi mortel, et va bientôt organiser la montée de deux forces pour conserver sa domination : la "démocratie chrétienne" et le fascisme.

Enfances de classe

Menée par un collectif de 17



chercheur·es, entre 2014 et 2018, dans différentes villes de France, auprès de 35 enfants âgé·es de cinq à six ans issu·es des différentes fractions des classes populaires, moyennes et supérieures, l'enquête à l'origine de cet ouvrage est inédite, tant dans son dispositif méthodologique que dans ses modalités d'écriture, qui articulent portraits sociologiques et analyses théoriques. L'ambition de cet ouvrage est de faire sentir, en même temps que de faire comprendre, cette réalité incontournable : les enfants vivent au même moment dans la même société, mais pas dans le même monde. Il éclaire les mécanismes profonds de la reproduction des inégalités dans la société française contemporaine, et apporte ainsi des connaissances utiles à la mise en œuvre de véritables politiques démocratiques.

Enfances de classe - De l'inégalité parmi les enfants, ouvrage collectif sous la direction de Bernard Lahire, éditions du Seuil, août 2019, 1232 p. 27 €.

NOTRE LIBRAIRIE L'EDMP

8 impasse Crozatier - Paris 12 - tel 09 75 51 19 62

OUVERTE

LE MERCREDI DE 15H à 17H

Elle peut fournir tous les livres. Il suffit d'en donner le titre, l'auteur, l'éditeur et éventuellement la collection.

par courrier ou par mel :
didier.mainchin@gmail.com

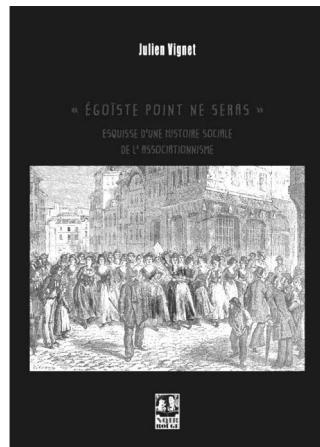
en indiquant l'adresse de livraison
et un contact tel ou mel

CHÈQUE À L'ORDRE DE L'EDMP APRÈS LIVRAISON

(Vous faites confiance aux libraires pour les prix :
on vous fait confiance pour le paiement)

Histoire sociale de l'associationnisme

L'associationnisme est le premier socialisme, celui des partageux. Il revendiquait l'auto-organisation et la solidarité entre égaux. Il a connu son âge d'or lors de la révolution de 1848. La construction de l'État social va finir de dissoudre ce socialisme antiautoritaire, après que nombre de socialistes se sont rangés du



côté de la prise de pouvoir de l'appareil d'État. L'associationnisme va toutefois ressurgir ici et là, réinventé, notamment chez les anarchistes. Face au développement des ravages capitalistes et industriels, il n'y a pas à chercher aveuglément la réédition des exploits des partageux. Les conditions ne sont plus les mêmes. Ils ont de toute façon échoué à renverser le "vieux monde" qui, à l'époque, était encore jeune. Pour autant, ils peuvent encore inspirer des pratiques et des intentions, c'est le pari de ce livre qui retrace une partie de leur histoire.

*"Égoïste point ne seras"-
Esquisse d'une histoire sociale
de l'associationnisme*, Julien
Vignet, éditions Noir et Rouge,
145 p. 15 €.

Contre le fascisme

De l'Italie de l'après-guerre à l'Espagne de la guerre civile, Camillo Berneri (1897-1937) a lutté contre le fascisme jusqu'à son assassinat à Barcelone au cours des journées dramatiques de mai 1937. Commandé par l'urgence d'une époque de terreur, ce combat s'inscrit dans l'un des plus singuliers parcours du mouvement anarchiste de l'entre-deux-guerres. Rarement l'exigence de vérité et la recherche d'une action politique concrète auront été à ce point poursuivies ensemble. Intellectuel rigoureux, parfois même intransigeant,



Berneri sut comme peu d'autres concilier l'objectif de transformation révolutionnaire et le pragmatisme dans la recherche des alliances, y compris au-delà du mouvement anarchiste. Malgré sa vigueur et sa portée, son œuvre est pourtant encore très mal connue en France. La plupart des textes de ce recueil sont inédits en français.

Contre le fascisme - textes choisis (1923-1937), Camillo Berneri, éditions Agone, août 2019, 384 p., 22 €.

À mes frères

Les précédentes anthologies ont eu tendance à cloisonner la richesse et la diversité d'une expression révolutionnaire variée en sélectionnant des formats (poésie, roman, essai) ou en privilégiant son caractère littéraire – aujourd'hui si romantiquement anachronique. Tout en conservant cette diversité et ce souffle singulier, cette anthologie présente la militante révolutionnaire en action à travers un choix de textes souvent inédits. Celle-ci ne cesse de s'engager et de mobiliser en invoquant les spectres de la Commune ou en traçant des horizons radieux, en reliant entre elles les luttes du monde entier, appelant à l'émancipation des femmes, à la compassion parfois, à d'implacables colères populaires souvent.

À mes frères - Anthologie de textes poétiques et politiques, Louise Michel, éditions Libertalia, août 2019, 176 p. 10 €.



Sauver le local Crozatier : On l'a fait !

L'acte d'achat du local par l'association EDMP (L'Émancipation par la Diffusion de Médias Progressistes) a été signé le 18 février 2019. Notamment grâce aux contributions de nombreux·ses lecteurs·trices de notre revue, que nous tenons encore à remercier ici. On a fait le plus gros. Il reste à payer les mensualités du prêt et à financer les travaux pour améliorer l'agencement du local : le soutien de tou·TEs reste d'actualité !

Pour permettre d'améliorer l'agencement du local EDMP vous pouvez :

- verser un apport à l'association par virement sur le compte BRED L'ÉMANCIPATION DIFF MÉDIA PROG,
IBAN : FR76 1010 7001 3300 8200 4850 025 ; BICS : BREDFRPPXXX
- ou par chèque, sur le compte ci-dessus, à envoyer à EDMP 8 impasse Crozatier 75012 PARIS

Et contribuer au remboursement du prêt par un virement bancaire régulier de 5 à 20 € par mois (ou plus) sur le même compte ci-dessus, et en devenant ainsi, si vous le désirez, adhérent·E de l'association EDMP.

Pour toutes informations, précisions, propositions contactez-nous : par mail (edmp@numericable.fr) ou par téléphone (0620555761).

En soutien aux salarié·es en lutte d'Ibis Batignolles

Depuis le 17 juillet dernier, les salarié·es de l'hôtel Ibis Batignolles dans le 17^e arrondissement de Paris sont en grève. 23 femmes et 1 homme dénoncent les conditions de travail que leur impose la société de sous-traitance STN qui les embauche : salaire en fonction du nombre de chambres nettoyées et non du temps de travail, heures supplémentaires non payées, contrats à temps très partiel 4h, 5h, 6h... par semaine, etc.. Elles et ils demandent notamment à être embauché·es directement par l'hôtel, comme c'est le cas pour d'autres personnels, et avec les mêmes conditions de travail. Les femmes de chambre de l'hôtel Ibis Batignolles dénoncent aussi le viol commis par l'ancien directeur de l'hôtel sur l'une d'entre elles, viol que cherche à étouffer le groupe Accor.

Elles et ils appellent à les soutenir, en boycottant Accor, en participant à la caisse de grève*, mais aussi en organisant des rassemblements partout en France et en les relayant sur les réseaux sociaux de la grève.

**La lutte de ces femmes, c'est une lutte
contre la violence d'un système capitaliste, patriarcal et raciste.
Soutenons-les !**

* lien vers la caisse de grève : <https://www.lepotsolidaire.fr/pot/ooz7r5n8>



Dans notre numéro précédent figure un texte contre le Service national universel (p.35). Précisons qu'il s'agit d'une campagne unitaire, et non de la seule Émancipation : le texte n'étant pas encore officiellement adopté à ce moment-là, nous n'avions pas indiqué la liste (pas encore définitive) des organisations signataires.

Écrire en lettres d'imprimerie

Nom et prénom
Adresse.....
.....
Code postal..... Ville.....
Adresse mel

**Je m'abonne à la tribune de libre expression
L'Émancipation syndicale et pédagogique**

Abonnement

Réabonnement

Montant de mon abonnement :

Je soutiens L'Émancipation syndicale et pédagogique

En participant à la souscription permanente

Montant de ma participation :

J'adresse mon chèque à **Pierre Stambul, 27 promenade du grand large, 13008, Marseille** (chèque à l'ordre des Ami·e·s de l'Émancipation)
ou j'effectue un virement sur le compte Les Ami·e·s de l'émancipation (Caisse d'épargne)
IBAN : FR76 1131 5000 0108 0058 8034 722
Pour joindre le trésorier : pierre.stambul@orange.fr

1 an = 10 numéros

Abonnement de soutien (salaire supérieur à 2200 €)	65 €
Abonnement	45 €
Abonnement à tarif réduit (revenu mensuel inférieur à 1300 €)	23 €

Envois doubles : ajouter 10 €

Envois pour diffusions, étudiantEs, chômeurs, chômeuses, précaires : nous contacter.

Notre revue est ouverte à touTEs celles et ceux qui partagent nos objectifs et s'inscrivent dans nos références, ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices occasionnelLES que nous pourrions solliciter.

Les articles sont écrits sous la responsabilité de leurs auteurEs. Seuls ceux signés "L'Émancipation syndicale et pédagogique" engagent l'ensemble de la revue.

2 Édito

2 À répression généralisée, riposte générale

3 Actualité

3 Cela pourrait être n'importe qui d'entre nous !

4 Le bonneteau des retraites

6 Économie et société

6 Écologie et Gilets jaunes

8 École

8 La participation démocratique des enfants aux décisions

12 International

12 Révoltes et contre-révoltes arabes

14 Un mois dans le monde

15 Dossier

Laïcité (première partie) :

La loi de 1905 enjeux d'hier et d'aujourd'hui

27 Culture

27 La diversité des formes de la marionnette actuelle

33 Rencontre d'été

28 Histoire

28 Un parcours historique et militant dans Nantes

34 Notre librairie

35 En soutien aux salarié·es en lutte d'Ibis Batignolles

36 Chronique des sexismes ordinaires

Le prochain numéro de

L'Émancipation

syndicale et pédagogique sera daté du 4 novembre.

PARCE QUE C'EST AUSSI UNE FORME DE HAINE Chronique des sexismes ordinaires

La vermine cléricale ne change pas...

L'Église catholique est dans une tourmente amplement méritée, résultat logique de son idéologie et de son fonctionnement. Le sociologue Josselin Tricou dans *L'Humanité* (21/2/2019) avait posé la question centrale, partant du fait que les travaux ayant révélé (une petite partie) des scandales liés aux viols et au harcèlement sexuel avait été réalisés en-dehors de l'Église : "L'Église est tellement embourbée dans les scandales qu'elle ne peut y arriver toute seule [...] Pour lutter contre les abus, il faudrait que l'Église adopte une dissociation des pouvoirs et entre dans une sorte de culture démocratique. C'est très compliqué pour elle". En effet, c'est même contradictoire avec ses principes d'organisation. Si la papauté essaie d'éteindre le feu et reconnaît du bout des lèvres que l'Église a bien contribué aux idéologies d'infériorisation de la femme... le naturel revient très vite au galop. Après tout, il faut rester mesurés sur ces questions : "On a toujours l'impression qu'un viol c'est de la violence. Au départ, je ne le crois pas" (abbé de La Morandais, le 18 mars sur *LCI*). D'ailleurs en Pologne, l'Église mène la croisade contre les homosexuel·les, faisant de l'homophobie un thème central pour les prochaines législatives : comme en France avec la Manif pour tous, il est question de dégénérescence de la jeunesse, d'éducatrice·teurs apprenant aux enfants à se masturber, etc. Le débouché logique de la propagande catholique totalitaire est l'agression physique de la Gay pride dans la ville de Bialystok le 22 juillet.

Quentin □

... et le patronat non plus !

Notre revue de décembre 2018 (p.36) en parlait : l'OIT était sur la voie d'adopter une convention sur "l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail". C'est chose faite depuis le 21 juin : il y a maintenant une convention et une recommandation de l'OIT. Rappelons rapidement qu'une convention de l'OIT, si elle est ratifiée par un pays, est contraignante et peut constituer un point d'appui pour les organisations syndicales. Même si le titre de cette convention peut faire sourire quand on voit la situation réelle du monde du travail, il faut rappeler qu'environ 1/3 des États n'ont tout simplement aucune législation concernant le harcèlement sexuel au travail, et que certaines des dispositions votées vont parfois plus loin que la législation française actuelle. Pour autant, ce n'est bien entendu qu'un compromis. D'abord, dans les formulations : si la convention reconnaît que "la violence et le harcèlement fondés sur le genre touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles", il ne s'agit pas d'une convention spécifique sur les violences sexistes et sexuelles comme demandé par les organisations syndicales. C'est une convention sur la violence et le harcèlement au travail, avec un volet spécifique sur les violences fondées sur le genre... et qui implicitement distingue harcèlement sexuel et violence. Toute une série d'autres points relèvent aussi du savant compromis, et surtout le principal problème va être celui de la ratification par les États. Pour ce qui est de la France, le patronat qui en fait des tonnes le 8 mars, a voté pour la convention (après avoir essayé de la limiter à des aspects symboliques)... mais pas pour la recommandation, plus précise, car "trop prescriptive". Comme d'habitude, si le profit capitaliste est un tant soit peu écorné, ce n'est pas possible !

Quentin □

Une revue pas comme les autres...

L'Émancipation syndicale et pédagogique est une revue unique dans le mouvement syndical, et cela bien au-delà de l'Éducation nationale. Dans une période d'éparpillement du syndicalisme, y compris dans l'Éducation, des militant·Es qui ont fait des choix de syndicalisation différents (à la FSU, à SUD Éducation, à la CNT ou à PAS, à la CGT ou à l'UNSA) regroupé·Es autour de la revue **L'Émancipation**, font chaque mois le pari qu'il est possible de publier une revue nationale qui rende compte des luttes et soit un outil pour celles à construire. **L'Émancipation** se veut une tribune libre ouverte à ses lecteur·Es et donc capable de publier des articles contradictoires. Notre revue n'est inféodée à aucune structure politique ou syndicale, ses colonnes sont ouvertes à tous celles et ceux qui partagent ses objectifs, qui veulent faire connaître et soumettre au débat une analyse, un point de vue, réagir... De l'actualité immédiate en passant par des dossiers (laïcité, droits des femmes, syndicalisme, précarité...), des comptes rendus d'expérience professionnelle ou la présentation d'ouvrages récents concernant le monde éducatif et social, le mouvement ouvrier et son histoire, nous tentons d'être présent·Es chaque mois dans un millier de boîtes à lettres. Tout le travail de mise en forme de chacune des pages est le fait d'une petite équipe de militant·Es qui assurent ces tâches après leurs cours sans décharge syndicale. **L'Émancipation** est vraiment l'œuvre des travailleur·Es eux-mêmes. En 2010 nous avons célébré le centième anniversaire de notre revue, la plus ancienne du syndicalisme enseignant. Aidez-nous à continuer. Lisez et faites lire notre revue. Abonnez-vous à **L'Émancipation syndicale et pédagogique** !

* E, comme Émancipation syndicale, pédagogique, et féministe. Depuis 2003 la rédaction de la Revue a choisi de féminiser ses articles.

L'équipe de la revue □